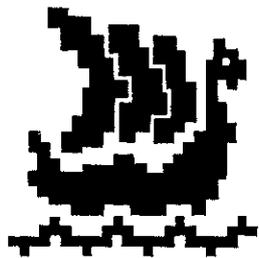


Basse - Normandie



**Comité
Economique
et Social**

LA DELOCALISATION DE L'UNIVERSITE

DE CAEN

Etude de Faisabilité



**Rapport du Président
du Comité Economique et Social**

Juin 1988

AVANT - PROPOS

Par lettre en date du 16 décembre 1987, le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie a saisi le Comité Economique et Social d'une étude relative à la "délocalisation universitaire" en demandant précisément au Comité (cf. ANNEXE I) :

- de recenser les problèmes susceptibles de se présenter en cas de créations d'antennes ;

- et d'examiner l'ensemble des conditions nécessaires pour la réussite d'une telle opération.

Le Bureau du Comité Economique et Social a créé, pour mener à bien cette étude, un groupe de travail composé de Conseillers des Commissions n° 1 "Formation des hommes - Affaires sanitaires et sociales - Action culturelle - Jeunesse, sports et loisirs" et n° 2 "Démographie - Emploi - Niveau de vie - Etudes prospectives - Enseignement supérieur et recherche" :

- * M. BRIER, Président du Comité,
- * M. ROBBA, Président de la Commission n° 2,
- * M. DETRAZ, Vice-Président de la Commission n° 2,
- * M. LESSARD, Président de la Commission n° 1,
- * M. LE MOAN, Vice-Président de la Commission n° 1,
- * M. BOUDET, Membre des Commissions n° 1 et n° 2,
- * M. DEGIVE, Membre de la Commission n° 1,
- * M. JAMME, Membre de la Commission n° 1,
- * M. HECQUET, Membre de la Commission n° 2,
- * M. LUTZ, Membre de la Commission n° 2,
- * Mme TRAVADON, Membre des Commissions n° 1 et n° 2.

Le groupe de travail spécialisé a tenu de nombreuses réunions au cours desquelles il a, notamment, entendu :

- * Mme GENET, Présidente de l'Université de Caen à l'époque (19 janvier 1987),
- * M. LOSTIS, Recteur de l'Académie de Caen (1er février),
- * M. HEON, Directeur de l'U.F.R. (Unité de Formation et de Recherche) de Sciences Economiques (3 février),

/...

- * M. DESMOULINS, Responsable de la Scolarité à l'Université de Caen (8 mars),
- * M. MEDOT, Directeur de l'U.F.R. de S.T.A.P.S. -Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives- (28 mars),
- * M. BACH, Directeur de l'U.F.R. de Droit et des Sciences Politiques (28 mars),
- * M. DREVILLON, Directeur de l'U.F.R. des Sciences de la Vie et du Comportement (28 mars),
- * M. LARSONNEUR, Directeur de l'U.F.R. des Sciences de la Terre et de l'Aménagement régional (29 mars),
- * M. FREREUX, Directeur de l'U.F.R. Sciences de l'Homme (31 mars),
- * M. HINARD, Directeur de l'U.F.R. d'Histoire (31 mars),
- * M. LANIEPCE, Directeur de l'U.F.R. de Sciences, accompagné de MM. LEVEQUE, Président de la Section Chimie, PATRY, Président de la Section Physique et DUBOIS, Directeur-Adjoint en Mathématiques (31 mars),
- * M. PATOUNAS, Maire de Saint-Lô, accompagné de M. DIGARD, Maire-Adjoint (16 juin),
- * M. BAUGE, Maire de Lisieux, accompagné de M. FANTON, Maire-Adjoint (16 juin).

Préalablement à ces auditions, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des directeurs d'U.F.R. (cf. ANNEXE II). Les informations fournies par ceux-ci ont été rassemblées et utilisées pour la rédaction du rapport. Il convient toutefois de préciser que l'exploitation de ce questionnaire a été rendue difficile pour deux raisons majeures :

- l'absence d'homogénéité dans les réponses, liée en partie à une organisation différente des enseignements,
- la réticence de responsables universitaires suite à la prise de position du Conseil d'Administration de l'Université de Caen du 29 janvier 1988 contre le principe de la délocalisation.

INTRODUCTION

I - Le CONTEXTE

1°/ Une volonté régionale

L'idée d'une délocalisation partielle des structures universitaires caennaises a été lancée dans la région par M. GARREC, Président du Conseil Régional, lorsqu'il élaborait les Orientations Stratégiques du IIème Plan Régional (1989-1993), document adopté par le Conseil Régional le 15 octobre 1987.

Dans ce document, M. GARREC indique qu'il souhaite "poursuivre la politique de décentralisation, au sein de la région, de l'enseignement supérieur entamée ces dernières années". Et il ajoute :

"Dans ce contexte, il faudra, au cours du IIème Plan, assurer le succès des nouveaux départements d'I.U.T. décentralisés d'Alençon et de Cherbourg qui réaliseront ainsi un meilleur équilibre géographique de ces formations au sein du territoire régional, afin d'en faire des bases pour l'extension du premier cycle d'enseignement supérieur dans les principales villes de la région (Saint-Lô, Cherbourg, Alençon)".

Dans la lettre de saisine adressée au Président du Comité Economique et Social, M. GARREC indique que sa proposition repose sur une double motivation :

- "tout d'abord dans le cadre d'une politique d'aménagement équilibrée du territoire, il est nécessaire que les villes moyennes de la région puissent bénéficier pour leur développement économique de formations de niveau supérieur" ;

- "les effectifs à accueillir à l'Université de Caen devraient passer de 18 000 étudiants actuellement à près de 30 000 en l'an 2000 ; il se pose donc des problèmes d'accueil qu'il serait intéressant d'étudier dans le cadre de cette politique de délocalisation".

Notons que l'idée du Président du Conseil Régional à l'époque n'allait pas à l'encontre des directives gouvernementales puisque dans la circulaire adressée le 18 septembre 1987 par le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur aux Présidents d'Université et relative aux procédures d'habilitations à délivrer les diplômes nationaux pour l'année universitaire 1988/1989, M. VALADE indiquait que les renforcements des premiers cycles universitaires pourraient exceptionnellement prendre la forme de la création d'une antenne délocalisée ainsi que cela a été réalisé (cette année) en particulier dans la région parisienne et dans le Nord-Pas-de-Calais.

NIVEAUX	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
<u>Public</u>														
C.P.G.E.	451	405	491	514	543	470	427	481	510	514	504	517	510	539
S.T.S.	413	401	428	453	501	538	582	646	720	700	810	890	1 009	1 143
C.R.E.P.S.	96	66	69	91	103	119	109	109	61	21	-	-	-	-
Université	11 802	11 832	11 938	12 316	13 002	13 036	12 522	12 485	13 590	14 918	15 600	17 171	17 521	18 289
dont I.U.T.	602	605	700	668	772	770	813	796	846	859	892	915	943	1 021
TOTAL	12 762	12 704	12 926	13 374	14 149	14 163	13 640	13 713	14 881	16 153	16 914	18 578	19 040	19 971
<u>Privé</u>														
C.P.G.E.	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-
S.T.S.	64	95	84	79	101	142	199	248	286	420	582	696	810	988
TOTAL	64	95	84	79	101	154	199	248	286	420	582	696	810	988
<u>Public + privé</u>														
C.P.G.E.	451	405	491	514	543	482	427	481	510	514	504	517	510	539
S.T.S.	477	496	512	532	602	680	781	894	1 006	1 120	1 392	1 596	1 819	2 131
C.R.E.P.S.	96	66	69	91	103	119	109	101	61	21	-	-	-	-
Université (a)	11 802	11 832	11 938	12 316	13 002	13 036	12 522	12 485	13 590	14 918	15 600	17 171	17 521	18 289
TOTAL (b)	12 826	12 799	13 010	13 453	14 250	14 317	13 839	13 961	15 167	16 573	17 496	19 274	19 850	20 959
a/b	92 %	92,5 %	92 %	91,5 %	91 %	91 %	90,5 %	89,5 %	89,5 %	90 %	89,2 %	89,1 %	88,3 %	87,3 %

C.P.G.E. = Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles,
 S.T.S. = Sections de Techniciens Supérieurs,
 C.R.E.P.S. = Centre Régional d'Education Physique et Sportive.

TABLEAU N° 1 : Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur de 1974 à 1987 (1)

2°/ L'Université de Caen face à des problèmes

A) L'évolution des effectifs universitaires

L'Université de Caen accueille aujourd'hui 18 000 étudiants (année 1987-1988). Ses effectifs sont en augmentation pratiquement constante comme le montre le TABLEAU N° 1.

Trois raisons expliquent cette situation :

* En premier lieu, le niveau de formation s'élève régulièrement, bien que la Basse-Normandie accuse un retard en ce domaine.

En effet 33 % de la classe d'âge des élèves nés en 1963 accédaient en terminale au cours de l'année scolaire 1981-1982. Six ans plus tard, 40 % de la classe d'âge des élèves nés en 1969 étaient dénombrés en terminale au cours de l'année scolaire 1987-1988.

* Le taux d'accès de bacheliers à l'Université s'améliore régulièrement : 48,8 % à la rentrée universitaire de 1982, 57,5 % à celle de 1987 (cf. TABLEAU N° 2).

Année universitaire	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Entrants	2 351	2 718	2 511	2 765	2 720
Total	13 002	13 036	12 522	12 485	13 590

Année universitaire	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Entrants	2 939	3 185	3 063	3 286	3 478
Total	14 918	15 600	17 171	17 521	18 289

TABLEAU N° 2 : Evolution du nombre des entrants à l'Université de Caen de 1978 à 1987 (2)

* La durée moyenne des études augmente d'une part parce qu'il est de plus en plus difficile globalement d'acquérir le premier diplôme universitaire (D.E.U.G.) en deux ans et d'autre part parce que le nombre des étudiants poursuivant des études de 3ème cycle s'accroît.

Cette croissance des effectifs universitaires est loin d'être terminée. Depuis quelques années, s'est affirmée au plan national une volonté politique d'élever le niveau de formation des jeunes. Les pouvoirs publics en place affichent l'objectif que 74 % d'une classe d'âge devra atteindre à l'horizon 2000 le niveau bac.

Cette volonté, placée également en priorité au niveau régional dans le Schéma Prévisionnel des Formations qui a été adopté par le Conseil Régional le 24 octobre 1986, engendrera très prochainement une croissance importante du nombre d'étudiants à l'Université de Caen.

Des études très précises ont été faites conjointement par le service de la scolarité de l'Université et celui de statistiques du Rectorat (3). En comparant la courbe des effectifs des classes terminales de l'Académie avec la courbe des naissances domiciliées 18 ans plus tôt, les réalisateurs de l'étude ont constaté que le taux d'accès en classe terminale est une donnée homogène progressant d'environ un point par an sur la période d'observation (33 % à 40 % entre 1981 et 1987).

Les prévisions d'effectifs pour les années à venir ont été effectuées à partir de trois scénarios déterminés selon la réussite des efforts nationaux et régionaux pour l'élévation du niveau de formation et simultanément pour notre région le rattrapage progressif du retard de la Basse-Normandie dans ce domaine.

Premier scénario : le taux d'accès continue de progresser d'une manière homogène. Cette hypothèse conduit à un taux d'accès en classe de terminale de 53 % en l'an 2000.

Deuxième scénario : la croissance du taux d'accès s'accélère et l'on arrive à 65 % d'une classe d'âge en terminale en l'an 2000.

Troisième scénario : la croissance du taux d'accès est forte et permet d'atteindre l'objectif recherché par les pouvoirs publics (75 % en l'an 2000).

Ces trois scénarios reposent sur trois hypothèses :

- le taux moyen de réussite au bac se maintient à ≈ 67 % ;

/...

- le taux d'entrée à l'Université est en croissance constante, comme celle observée ces dernières années (de 48 % à 57 % entre 1981 et 1987). La prolongation de tendance conduit à un taux d'accès de bacheliers de 75 % en l'an 2000 ;

- le "poids" moyen des entrants par rapport à la population globale de l'Université se maintient aux alentours de 20 %.

Sur ces bases, les effectifs universitaires s'élèveraient à la rentrée 1999 entre 27 000 (hypothèse basse), 32 000 (hypothèse moyenne) et 37 000 (hypothèse haute).

L'évolution du nombre d'étudiants universitaires ne sera pas régulière. Un accroissement important se produira jusqu'en 1992, une stagnation interviendra ensuite jusqu'en 1995, date à partir de laquelle une nouvelle augmentation sera observée.

B) Un accueil qui devient de plus en plus difficile

Cette augmentation des effectifs pose des problèmes d'accueil et d'encadrement compte-tenu de la situation actuelle. Elle continuera à l'évidence à en poser si des mesures de grande ampleur ne sont pas prises.

• Les locaux (4)

L'Université de Caen est implantée sur quatre sites -le campus I, Esplanade de la Paix ; le campus II au Nord de Caen ; le C.H.U. avenue Côte de Nacre et rue Vaubénard- et accueille 18 000 étudiants actuellement (cf. ANNEXE III).

Les bâtiments du campus I, Esplanade de la Paix, construits entre 1953 et 1967 offrent une surface totale utile de 54 000 m². Une annexe dite annexe Vissol, construite en 1965 sur le même campus occupe 3 000 m².

Les bâtiments de l'I.U.T. et ceux de l'U.F.R. S.T.A.P.S., construits en 1972 sur le campus II ont une surface de 15 600 m².

Dans le C.H.U., Côte de Nacre, l'U.F.R. de Médecine dispose de 13 709 m².

Enfin, l'U.F.R. de Pharmacie, rue Vaubénard, occupe 7 214 m² dont 5 000 m² sont vétustes et insalubres.

Cet ensemble immobilier abrite des laboratoires pour 56 équipes de recherche (835 enseignants, 30 chercheurs) et des locaux administratifs pour les services généraux et les composantes.

/...

En septembre 1985, grâce à l'appui financier des collectivités locales, 5 500 m² de locaux de recherche ont été construits sur le campus II et ont accueilli six laboratoires de recherche rattachés à l'Institut des Sciences de la Matière et du Rayonnement (cf. ANNEXE IV).

La création de ces laboratoires a libéré 3 200 m² qui ont permis les opérations suivantes :

- . regroupement de la filière informatique sur 700 m²,
- . regroupement de la filière électronique,
- . affectation à l'U.F.R. de Pharmacie de 700 m² sur le campus I.

Tout récemment, le Rectorat a quitté les locaux qu'il occupait sur le campus I. Son déménagement a libéré 3 535 m² dont seuls 1 732 m² sont en surface utile (le reste consiste en dégagements ou en sous-sol). A la place du Rectorat seront transférés les services administratifs généraux actuellement disséminés sur le campus I ainsi que certains services communs.

La superficie des locaux libérés par ces mêmes organismes dans les bâtiments universitaires de Droit, Lettres et Sciences s'élève à 2 042 m², se répartissant en 1 325 m² de bureaux et 717 m² de salles de cours ou de salles aménageables pour l'enseignement.

Malgré cette redistribution, le problème de saturation des locaux reste posé et se double de deux urgences :

- . la dispersion des locaux de l'école d'Ingénieurs préjudiciable à son bon fonctionnement,
- . la situation de l'U.F.R. de Pharmacie exposée à des problèmes de sécurité.

Ces deux dossiers sont inscrits parmi les priorités du Conseil Régional dans son action en direction de l'enseignement supérieur sur la période du plan régional (1989-1993).

En dix ans, alors que les effectifs étudiants ont augmenté de 5 000, les superficies ont cru dans le même temps de 6 000 m² : 4 500 m² pour l'I.S.M.R.A., 1 500 m² pour l'I.R.B.A. (cf. TABLEAU N° 3).

Année universitaire	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Effectifs étudiants	12 544	12 774	11 900	12 295	13 535
Superficies (en m ² utiles)	127 280	127 280	127 280	127 280	127 280

Année universitaire	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Effectifs étudiants	14 559	15 385	16 959	17 366	17 934
Superficies (en m ² utiles)	127 280	127 280	127 280	132 280	133 780

TABLEAU N° 3 : Comparaison de l'évolution des effectifs étudiants et des superficies utiles à l'enseignement et à la recherche

Une étude prospective sur les besoins en locaux de l'enseignement supérieur à l'horizon 2000 a été réalisée à la demande du Rectorat par le cabinet d'expertise C.G.I.I..

D'après cette étude, les locaux actuels de l'Université sont à la limite de saturation et les mesures prises par le déplacement du Rectorat de l'Académie et la construction de locaux à usage de Recherche et d'Enseignement attachés à l'I.S.M.R.A. restent insuffisantes pour prendre en compte l'accroissement important de la population étudiante d'autant qu'il convient de disposer de surfaces complémentaires nécessaires suite à la volonté de désaffecter les locaux rue Vaubénard.

Sur la base des normes ministérielles (GARACES), les besoins supplémentaires liés à l'accroissement de la population étudiante concernant les seules superficies utiles à l'enseignement à l'Université de Caen sont estimés selon les hypothèses retenues (cf. ANNEXE V) :

- * hypothèse basse (27 000 étudiants en l'an 2000) : 11 745 m²,
- * hypothèse moyenne (32 500 étudiants en l'an 2000) : 20 340 m²,
- * hypothèse haute (37 000 étudiants en l'an 2000) : 27 711 m².

Sur la base de l'hypothèse moyenne d'accroissement de la population, les réalisateurs de l'étude ont imaginé six scénarios d'actions à entreprendre dans une stratégie d'ensemble (cf. ANNEXE VI).

Parmi ces six scénarios, quatre ont été retenus pour étude par les instances préfectorales et rectorales : les scénarios 1, 2, 3(2) et 3(4).

Les quatre scénarios n'abordent pas le problème de la délocalisation.

Comme nous pouvons nous en rendre compte, les coûts de réalisation de ces différents projets sont très élevés :

Scénario 1 = 383 millions de francs pour l'Enseignement, la Recherche et la logistique ; 64 millions de francs pour les bibliothèques ;

/...

153 millions de francs pour les équipements d'accompagnement soit un total de 600 millions de francs à trouver avant l'an 2000.

Scénario 2 = 394 MF + 64 MF + 153 MF = 611 MF,

Scénario 3(2) = 336 MF + 64 MF + 153 MF = 553 MF,

Scénario 3(4) = 307 MF + 48 MF + 153 MF = 508 MF.

Notons que cette étude a été adressée au Ministère de l'Education Nationale qui la juge trop ambitieuse. Il indique à titre de comparaison que le budget "constructions" du Ministère de l'Education Nationale pour l'enseignement supérieur s'élève en 1988 à 210-213 millions de francs !

Devant se pencher sur le problème de la réutilisation des locaux du Rectorat, le Ministère en a donc profité pour engager une étude complète sur l'avenir de l'Université de Caen à moyen terme concernant les locaux actuels, les constructions à entreprendre, les effectifs à attendre. Cette étude de 1,1 million de francs sera réalisée par l'Ingénieur régional du Rectorat.

Cependant il est certain qu'en fonction des prévisions des effectifs universitaires et de l'insuffisance actuelle des locaux, les problèmes d'accueil vont s'accroître dans les années à venir. Ils concerneront principalement, dans un premier temps, le premier cycle universitaire puis l'ensemble des cycles dans un second temps.

Parallèlement se posera le problème des superficies supplémentaires à prévoir pour les locaux administratifs, les bibliothèques, les salles de travail et de recherche ainsi que les structures touchant à la vie de l'étudiant.

* Les enseignants (5)

L'Université comprend actuellement 843 postes d'enseignants, tous corps confondus (cf. TABLEAU N° 4 et ANNEXE VII). Le sous-encadrement peut être globalement estimé en fonction des normes GARACES (normes ministérielles) à une centaine de postes (Médecine et Education Physique et Sportive ne sont pas pris en compte ici).

Année universitaire	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Nombre de postes	740	757	797	814	826	835	843

TABLEAU N° 4 : Evolution du nombre de postes d'enseignants à l'Université de Caen depuis 1981 (6)

Le sous-encadrement actuel va s'accroître avec l'arrivée d'un plus grand nombre d'étudiants. Ceci est d'autant plus vrai que d'ici 1997, 255 enseignants auront atteint l'âge de la retraite.

En tenant compte de ces deux critères, en hypothèse basse (27 000 étudiants en l'an 2000), il conviendrait de créer ou recruter 455 postes d'enseignants. Un recrutement global de 700 enseignants est donc nécessaire d'ici dix ans.

Dans le cas de l'hypothèse haute (35 000 étudiants en l'an 2000), c'est 1 095 enseignants qu'il conviendrait de recruter.

A titre de référence, il faut savoir qu'à la rentrée 1987-1988, le Ministère a créé 7 postes supplémentaires à l'Université de Caen (5 maîtres de conférence, 2 professeurs dont un à l'Université même, l'autre à l'I.S.M.R.A.).

Il est bon de signaler qu'actuellement des disciplines comme Sciences Economiques ou Anglais ont des difficultés pour recruter des enseignants. Cela signifie que pour assurer l'ensemble des enseignements, les directeurs des U.F.R. concernées ont recours aux heures complémentaires dont d'ailleurs le taux de rémunération est peu attractif (121,80 francs).

Notons enfin que sur le plan national, pour la prochaine rentrée, 417 postes vont être créés (293 postes de maîtres de conférence, 64 de professeurs et 60 d'agrégés de type second degré).

• Le personnel administratif, technique, ouvrier et de service dit emplois ATOS

Les personnels ATOS sont actuellement au nombre de 592 à l'Université de Caen (cf. TABLEAU N° 5). La situation est, selon l'ancienne présidente de l'Université, catastrophique. 180 personnes pourront faire valoir leurs droits à la retraite d'ici dix ans. En prenant des modalités de calcul similaire et en considérant le taux d'encadrement actuel de 1 ATOS pour 29,32 étudiants comme "idéal" on obtient dans l'hypothèse basse (27 000 étudiants) pour compenser les départs à la retraite et l'accroissement des effectifs : 486 recrutements nécessaires sur dix ans ; dans l'hypothèse haute (35 000 étudiants : 579 recrutements sur dix ans).

Année universitaire	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Nombre d'emplois ATOS	570	587	617	605	614	603	592

TABLEAU N° 5 : Evolution du nombre d'emplois ATOS de 1981 à 1987 à l'Université de Caen (7)

Or, depuis le 1er janvier 1983, l'Université de Caen a perdu 26 postes. Le budget prévoit sur le plan national en 1988 la suppression de 180 emplois non enseignants.

Les bibliothèques voient, elles aussi, disparaître des emplois.

Ainsi sont compromis des services, des laboratoires et même des enseignements, en somme le bon fonctionnement quotidien.

C) Une insuffisance des moyens de l'Etat

Les difficultés croissantes décrites précédemment concernant l'accueil des étudiants s'expliquent essentiellement par l'insuffisance des moyens de l'Etat pour faire face aux besoins de l'Université.

D'après le TABLEAU N° 6 relatif à l'évolution du budget de l'Université de Caen, nous pouvons remarquer que celui-ci connaît depuis quelques années une évolution positive en investissement mais fluctuante en fonctionnement (cf. ANNEXE VIII).

Année civile	1978	1979	1980	1981	1982
Budget de l'Université	32 885 005	39 072 356	40 535 895	40 762 881	47 846 141
dont investis.	2 558 925	3 582 417	3 340 924	3 692 410	4 917 078
dont fonction.	30 326 080	35 489 939	37 194 971	37 070 471	42 929 063

Année civile	1983	1984	1985	1986	1987 (*)
Budget de l'Université	50 789 514	62 711 769	72 506 143	78 363 560	69 262 962
dont investis.	4 181 038	6 674 256	17 838 055	21 712 098	16 036 363
dont fonction.	46 608 476	56 037 513	47 678 288	56 651 462	53 226 599

(*) Hors I.S.M.R.A. devenu Etablissement autonome en 1986.

TABLEAU N° 6 : Evolution du budget de l'Université de Caen de 1978 à 1987

/...

Cette insuffisance des moyens de l'Etat est flagrante lorsque l'on aborde le problème de la faculté de Pharmacie. Tout le monde dans la région s'accorde à reconnaître qu'il y a urgence au relogement de l'U.F.R. tant les locaux actuels sont vétustes, insalubres et dangereux.

Depuis des années, le Comité Economique et Social attire l'attention des pouvoirs publics sur ce problème. Pour défendre le bon renom de cette faculté et la qualité de sa recherche, il faut envisager une nouvelle installation ($\approx 10\ 000\ m^2$) et un budget de 45 millions de francs.

Malgré les assurances récentes de la Région et de la ville de Caen quant à leur participation au financement de cette opération, aucune décision de l'Etat n'est encore intervenue.

3°/ Des collectivités prêtes à accueillir des formations supérieures

Depuis quelques années, des villes moyennes de la région manifestent leur volonté d'accueillir des structures d'enseignement supérieur.

Très tôt, elles se sont portées candidates pour l'implantation de sections de technicien supérieur en lycée. Ces sections sont aujourd'hui largement réparties au sein du territoire régional.

En 1986, le Ministère de l'Education Nationale a donné un avis favorable à la création de deux départements d'I.U.T. après élaboration d'un dossier motivé par chacune des villes concernées :

- . un département "génie mécanique" à Alençon (rentrée 1988),
- . un département "génie électrique" à Cherbourg (rentrée 1988).

Un nouvel accord ministériel vient d'être rendu public pour la création d'un deuxième département à Cherbourg (techniques de commercialisation).

Ces deux opérations de décentralisation de l'I.U.T. de Caen où l'Etat n'a investi, jusqu'à maintenant, que faiblement ont été rendues possibles par la large participation financière des différentes collectivités de la région (8).

Depuis l'annonce d'une éventuelle "délocalisation" de l'Université de Caen, plusieurs villes ont fait acte de candidature et se sont d'ores et déjà engagées à prendre en charge la majeure partie des besoins en investissement et en fonctionnement nécessaires à leur implantation (cf. ANNEXE IX).

II - La DEFINITION d'une DELOCALISATION

1°/ Les différents cas de figure

L'audition des différentes personnalités consultées par le groupe de travail (Université, Rectorat), l'étude des projets élaborés par les municipalités (délocalisation partielle du premier cycle universitaire en Sciences Economiques à Saint-Lô, accueil de l'U.F.R. entière de Pharmacie à Lisieux, Bayeux ou Coutances) ont montré que plusieurs cas de figure de délocalisation étaient envisageables :

- . déplacement d'une U.F.R. complète hors de Caen,
- . déplacement des deux premières années d'un D.E.U.G. complet hors de Caen,
- . déplacement d'une partie des deux premières années d'un D.E.U.G. hors de Caen sur un ou plusieurs sites, une formation majoritaire restant à Caen,
- . déplacement d'une première année entière de D.E.U.G. hors de Caen,
- . déplacement d'une partie de première année de D.E.U.G. hors de Caen sur un ou plusieurs sites, une formation majoritaire restant à Caen,
- . tout transfert se faisant sur Caen (campus II ou III).

La délocalisation d'une U.F.R. entière (voire une première année ou un D.E.U.G. entier) ne paraît pas souhaitée et souhaitable tant par l'Université que par les responsables politiques régionaux dans la mesure où cette éventualité représenterait un double inconvénient : en premier lieu, une "perte de substance" pour l'Université de Caen, en second lieu, une entrave à l'exercice et au développement de la recherche au sein de cette Université ; (cas n° 1, 2 et 5).

La délocalisation d'une seule année (ou d'une partie de première année) de D.E.U.G. ne paraît pas souhaitable faute d'apporter une "masse critique" suffisante et un véritable intérêt pour l'étudiant (cas n° 5, 6 et 7).

2°/ Le seul cas retenu dans l'état actuel des structures universitaires : le dédoublement de premiers cycles universitaires

Le cas le plus envisageable paraît celui d'une délocalisation d'une partie de D.E.U.G., c'est-à-dire le dédoublement de premiers cycles universitaires dans au moins une autre ville bas-normande, une formation majoritaire restant à Caen.

Cette conception de la délocalisation universitaire rejoint celle exprimée à la fois par le Conseil Régional et par le Ministère de l'Education Nationale.

Notons que l'implantation d'antennes universitaires délocalisées n'exclut pas la création éventuelle d'un troisième campus universitaire à Caen, opération qui, selon le Conseil Régional, n'entre pas dans le champ de l'étude considérée.

LES REFLEXIONS EMISES PAR LES PERSONNES CONSULTEES
SUR LE PRINCIPE DE LA DELOCALISATION

Pour le groupe de travail, l'étude de la délocalisation universitaire ne peut être isolée de la réflexion générale relative à l'avenir de l'Université.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui en France sur la nécessité absolue d'élever le niveau de formation des jeunes.

Tout le monde a bien conscience également que l'Université actuellement n'est pas adaptée pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Cependant, le débat reste ouvert sur bien des questions et notamment sur la place de l'Université dans l'enseignement, la nature des formations nouvelles, le partage des compétences dans le domaine de la formation supérieure.

I - Quel ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et quelle UNIVERSITE pour DEMAIN ?

1°/ La place de l'Université

Sur la base des projections des tendances passées, les pouvoirs publics ont affiché l'objectif de deux millions d'étudiants universitaires en l'an 2000.

Pour beaucoup de personnes interrogées et notamment des directeurs d'U.F.R., cet objectif ne se réalisera pas sans un changement notable de l'Université au niveau de la formation qu'elle propose. Ces personnes indiquent qu'au niveau national, le nombre des inscrits en première année n'a pas progressé à la rentrée 1987 alors qu'il avait augmenté chaque année depuis 1968 et crû de 3 % en 1988.

Il est opportun de constater que depuis de nombreuses années, l'Université n'a pas subi de transformations majeures à la différence des autres structures d'enseignement supérieur (S.T.S., I.U.T., grandes écoles, instituts tant publics que privés) qui ont connu un développement et un intérêt croissants (cf. TABLEAU N° 1). L'exemple le plus cité est celui des bacheliers scientifiques qui, comme le précise le Directeur de l'U.F.R. des Sciences, s'inscrivent à l'Université après refus de leur dossier dans tel ou tel institut ou école.

Pour certaines disciplines (Sciences, Economie...), une voie royale se substitue à l'Université (écoles d'ingénieurs, de commerce...).

Cependant, il est certain que les effectifs universitaires, même s'ils n'augmentent pas dans les mêmes proportions qu'au cours des vingt dernières années, vont continuer de progresser. En Basse-Normandie cette évolution sera d'autant plus sensible que la Région combattra son retard scolaire. Face à cette constatation, les universitaires ne cachent pas leurs inquiétudes.

La saturation, bien que plus ou moins prononcée, est patente déjà dans toutes les universités. Elle a amené certaines d'entre elles à instaurer une capacité d'accueil, d'autres à créer une sélection en exigeant, par exemple, un bac avec mention, d'autres encore à conduire des opérations de délocalisation. Face à cette situation, le précédent Gouvernement avait émis l'idée de créer des collèges universitaires de premiers cycles pour désengorger les universités et diversifier les filières professionnelles courtes (2 à 3 ans d'études) et celles préparant aux études longues.

Reste que l'avenir de l'Université est lié aux moyens que l'Etat voudra bien consacrer à la fois aux constructions, aux équipements, aux personnels enseignants et non enseignants. A ce propos, la Conférence des Présidents d'Université a demandé la parution d'une Loi de programmation.

2°/ Quelles formations pour demain

Au problème de l'accueil, une autre préoccupation est constamment exprimée, elle concerne l'échec universitaire.

Globalement, on peut considérer que deux étudiants sur trois n'obtiennent pas le premier diplôme universitaire : le D.E.U.G.. Le taux de réussite varie selon les disciplines.

Les départements de Lettres, d'Economie et de Droit connaissent les taux d'échecs les plus élevés (entre 65 % et 70 %). Notons à ce propos que pour un brevet de technicien supérieur, le taux de réussite est, en revanche, de 80 %.

Face à cette situation, les avis des différents directeurs d'U.F.R. divergent quant à l'adaptation de l'Université susceptible d'apporter une meilleure orientation professionnelle.

/...

A l'heure actuelle un D.E.U.G. n'a pas pour vocation l'entrée dans la vie active mais la préparation au second cycle universitaire. Deux thèses principales s'affrontent quant au rôle que doit jouer l'Université mais se justifient au regard des disciplines visées.

Pour les uns (directeurs des U.F.R. des Sciences, Sciences économiques...), il convient de diversifier tant les enseignements que les filières. Tous les étudiants, selon eux, ne sont pas destinés à mener des études longues du fait de l'hétérogénéité des niveaux et de la faiblesse des débouchés accessibles en fin de scolarité. Il faut donc créer de nouvelles filières (bac à bac + 2) à large ouverture professionnelle et adaptées aux besoins tant nationaux que régionaux. Ce besoin est d'autant plus ressenti que l'accès au niveau IV à l'avenir sera proportionnellement plus important par la voie des bacs professionnels et technologiques auxquels l'Université actuelle ne s'adresse pratiquement pas.

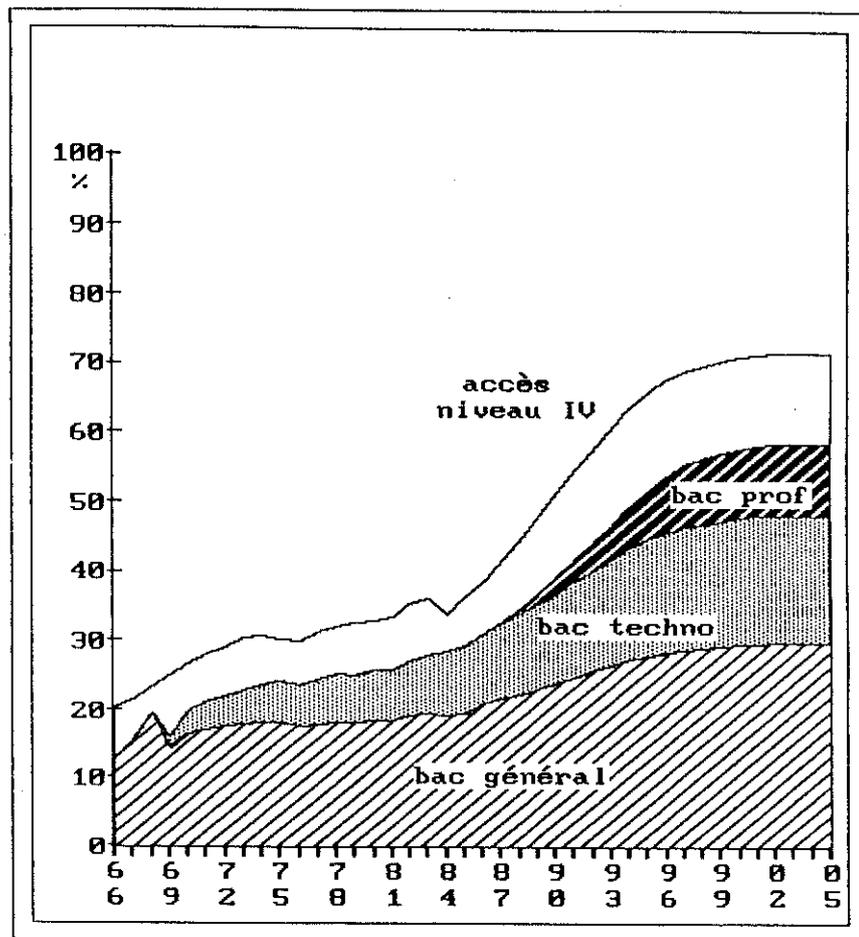


TABLEAU N° 7 : Accès au niveau IV, obtention du baccalauréat, évolution des taux de 1966 à 2005 -projection- (9)

Pour les autres, responsables notamment de disciplines affectées par l'importance de l'échec en D.E.U.G., l'Université doit garder son niveau d'excellence lequel est lié à l'introduction de la sélection avant la première inscription (plutôt qu'une sélection par l'échec avec perte de temps pour l'étudiant concerné). Il est vrai que certaines disciplines sont peu aptes à proposer de nouveaux diplômes (exemples : Sciences de l'homme, Lettres...). Face à l'importance de l'échec universitaire se pose en fait un problème de gestion des moyens accordés aux universités.

Il faut savoir que 80 000 étudiants environ en France quittent chaque année l'Université sans diplôme et qu'un étudiant coûte au pays près de 20 000 francs par an. On peut apprécier à travers ces chiffres l'ampleur du "gâchis" enregistré actuellement.

3°/ Le partage des compétences dans le domaine de la formation supérieure

A l'heure actuelle, le partage de compétence accorde aux Régions la responsabilité de S.T.S. et à l'Etat les structures universitaires. Les I.U.T., de la compétence théorique de l'Etat, se créent ou s'étendent dans la pratique avec l'aide financière très large des collectivités.

Le processus de délocalisation suppose la participation des collectivités locales. Va-t-on voir se créer des établissements supérieurs fortement dépendant des collectivités qui prendraient un certain nombre de charges (le fonctionnement, les équipements) à côté d'établissements traditionnels dépendant de l'Etat seul ? Est-ce un risque ou une opportunité ? En tout cas, l'idée de transférer aux Régions certaines compétences relatives aux premiers cycles des universités a déjà été avancée.

Le développement de l'enseignement supérieur est souhaité par tous. Ce qui reste en débat c'est la responsabilité respective de l'Etat et des collectivités locales.

Il n'est pas exclu de penser que si l'Etat entend se décharger de ses responsabilités, les Régions demandent fortement, à la différence de ce qu'elles ont obtenu avec les lycées, des compétences qui touchent à la pédagogie mais aussi à la gestion des personnels.

Il reste cependant que, le ministère émet quelques réserves à l'adresse des collectivités locales et indique :

/...

- qu'il n'est pas souhaitable que des implantations délocalisées de l'enseignement supérieur (S.T.S., I.U.T., premiers cycles universitaires) ne concernent que certaines filières jugées intéressantes par les collectivités ;

- qu'il serait fâcheux que, surprises par l'ampleur des charges leur incombant, les collectivités viennent à "céder" à l'Etat les structures qu'elles auront réclamées ;

- qu'il n'est pas question d'accorder, à court ou moyen terme, la création de seconds ou de troisièmes cycles c'est-à-dire de multiplier le nombre des universités.

II - CAEN - Ses ATOUTS - Ses INCONVENIENTS

Les consultations menées par le groupe de travail ont permis de mettre en lumière à quel point pouvaient être divergents les avis sur le problème de l'accueil des futurs étudiants dans notre région.

Pour certains, l'Université doit rester entière à Caen. Les partisans de cette idée souhaitent que l'Université, les collectivités (Région, département du Calvados, ville de Caen) et l'Etat se concertent et trouvent les solutions adéquates : extension des campus I et II et/ou création d'un campus III.

Pour d'autres, la création d'antennes de premiers cycles universitaires non seulement n'enlèvera rien à la notoriété de Caen mais permettra en revanche de "soulager" la capitale régionale. Les protagonistes de ce point de vue remarquent que peu de régions n'ont qu'un seul établissement universitaire (70 opérations de délocalisation existent déjà en France) et indiquent qu'une population universitaire d'environ 30 000 étudiants dans la seule ville de Caen forte actuellement de 114 000 habitants constitue un taux trop élevé.

D'autres, enfin, pensent que, compte-tenu de l'ampleur du développement de l'enseignement supérieur et des filières ou enseignements nouveaux à prévoir, l'extension des capacités universitaires d'accueil à Caen et les opérations de délocalisation doivent être menées de pair.

La ville de Caen se trouve au centre de la réflexion. En tant que capitale régionale, elle a, sans conteste, des atouts uniques à faire valoir. Il est vrai également que l'accroissement de la population étudiante développera proportionnellement des inconvénients de la "concentration".

1°/ Les arguments à l'actif de Caen

A) Les arguments à l'actif de la ville

Grâce au nombre et à la taille de ses équipements culturels, de sports et de loisirs, la ville de Caen dispose d'un environnement d'exception pour la population étudiante qu'aucune autre ville moyenne de la région ne peut proposer.

Sur le plan des communications qu'elles soient routières ou ferroviaires, Caen se trouve au centre d'un réseau qui assure son attractivité.

Au sein de l'agglomération caennaise, la Compagnie des Transports de l'Agglomération Caennaise (C.T.A.C.) offre un service de qualité et un transport avantageux pour les étudiants, la municipalité leur accordant des tarifs préférentiels.

B) Les arguments au crédit de l'Université

En accueillant l'ensemble des U.F.R. de l'Université, l'établissement caennais place chaque étudiant au sein d'une communauté universitaire, c'est-à-dire, dans un lieu d'ouverture culturelle, de rapprochement, de confrontation d'idées et d'émergence d'initiatives et de projets.

Enfin l'inscription à l'Université de Caen apporte pour trois catégories d'étudiants la meilleure réponse à leurs préoccupations :

- les "doubles inscrits", c'est-à-dire les étudiants qui suivent simultanément une formation dans deux disciplines différentes ;

- les étudiants nouveaux inscrits qui, après un premier semestre passé dans un D.E.U.G. rénové peuvent réorienter partiellement leur choix ;

- les étudiants salariés qui, compte-tenu du nombre des dédoublements de cours, peuvent mieux organiser leur emploi du temps et donc mener de pair leur activité professionnelle et leurs cours, travaux dirigés ou travaux pratiques.

/...

2°/ Les inconvénients de la "concentration"

A ces arguments favorables, quatre inconvénients peuvent être avancés en contrepartie.

A) La gestion de l'établissement

Le problème majeur pour l'Université de Caen est sans conteste la difficulté croissante à administrer et gérer un établissement susceptible d'accueillir près de 30 000 étudiants. Il faut savoir que l'accroissement de la population universitaire ne se répartira pas de façon homogène au sein de l'ensemble des disciplines mais concernera essentiellement les suivantes : Droit, A.E.S., Sciences Economiques et gestion, Sciences et Lettres. Compte-tenu des prévisions d'effectifs avancées, il faut s'attendre selon les hypothèses retenues à un nombre d'inscrits en première année remarquablement élevé dans certaines disciplines.

Inscrits en première année	hypothèse basse	hypothèse moyenne	hypothèse haute
Droit et A.E.S.	2 125	2 700	3 150
Sciences économiques et gestion	1 500	1 900	2 250
Sciences	1 700	2 300	2 700
Lettres	5 000	6 500	7 750

Quelle que soit l'ampleur du phénomène, il deviendra probablement difficile, si l'on reste dans les conditions actuelles, d'assurer une formation "de qualité" en première année d'un D.E.U.G. où s'inscriraient plus de 1 000 étudiants (Droit, A.E.S., Sciences Economiques notamment). Il est évident que le taux déjà élevé d'étudiants confrontés à des problèmes d'adaptation ne fera, dans ce cas, que s'accroître (10).

B) Le logement des étudiants

Aujourd'hui les structures de logement du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) - 3 000 chambres réparties sur quatre résidences universitaires- ne couvrent que 40 % des demandes de logement exprimées par l'ensemble des étudiants.

/...

Une grande majorité d'étudiants demandeurs doivent donc avoir recours aux offres du marché locatif, lesquelles, compte-tenu de la forte demande, sont proposées ou se négocient à un prix assez élevé. La saturation du marché accroît les dépenses à la charge des étudiants concernés et de leur famille et va à l'encontre de la recherche de la démocratisation de l'Université.

C) La restauration des étudiants

Cette année, il est servi en moyenne par jour 11 000 repas (7 500 le midi, 2 500 à 3 000 le soir) dans les quatre restaurants universitaires. Pour le C.R.O.U.S., le taux de saturation est aujourd'hui atteint. Cela signifie que le développement de l'Université devra s'accompagner au moins de l'extension des restaurants actuels, au mieux de la création d'une nouvelle structure.

D) La fiscalité locale

Enfin, il est opportun de porter un regard sur la fiscalité locale. Si l'accueil de la population universitaire procure à de nombreuses catégories de personnes (propriétaires, commerçants, gérants d'équipements culturels...) un revenu tout à fait appréciable, elle engendre pour la ville d'accueil une charge qui doit être couverte par la fiscalité (frais induits par la participation à la construction de structures universitaires ou à l'usage principal des universitaires, fonctionnement d'équipements culturels et de loisirs, réductions diverses accordées aux étudiants, avantages sociaux...).

Actuellement la ville de Caen accueille 90 % de l'ensemble de la population régionale en scolarité dans l'enseignement supérieur. Cela signifie que les charges induites par cette population se répartissent de façon quasiment proportionnelle et sont supportées avant tout par les habitants de la capitale régionale.

III - L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est, pour les responsables politiques régionaux, une donnée qui doit être placée au centre de la réflexion.

Les statistiques établies par l'I.N.S.E.E. sur les mouvements migratoires au cours de la période intercensitaire 1975-1982 sont explicites et

/...

montrent que les deux départements les plus ruraux de la région (Manche et Orne) enregistrent un solde migratoire négatif (- 7 228 personnes pour l'Orne, - 1 616 pour la Manche qui a pourtant bénéficié de l'attraction des grands chantiers nucléaires) tandis que le département du Calvados connaît un solde positif (+ 2 128 personnes).

Pour l'Orne, la perte de population due aux mouvements migratoires représente 2,44 % de la population recensée en 1982 ; 0,34 % pour la Manche.

L'analyse départementale du solde migratoire selon l'âge des migrants met en lumière :

- pour le Calvados, un solde négatif chez les jeunes actifs et par incidence chez les enfants de moins de 7 ans mais largement compensé par d'autres générations notamment les retraités ;

- pour l'Orne, un solde négatif pour toutes les classes d'âge entre 0 et 50 ans, très prononcé chez les jeunes de 20 à 29 ans ;

- pour la Manche, un déficit chez les jeunes de 15 à 29 ans presque compensé par les autres générations, personnes âgées notamment comme dans le Calvados. Notons cependant que l'arrivée des grands chantiers nucléaires a créé un renversement de tendance. Les mouvements migratoires sur la période intercensitaire précédente (1968-1975) étaient peu différents de ceux de l'Orne (cf. ANNEXE X).

Il est évident que ces phénomènes migratoires représentent chez les responsables politiques départementaux et locaux un sujet d'inquiétude.

L'émigration (sorties du département) des jeunes de 20 à 24 ans entre 1975 et 1982 représente :

- pour le Calvados 15,61 % de la population de la classe d'âge recensée en 1982,
- pour la Manche 25,76 %,
- pour l'Orne 31,10 %.

Ce calcul apporte une donnée quantitative à la notion de mobilité.

Les tableaux relatifs aux migrations des élèves et étudiants sur la période 1975-1982 montrent l'attrait marqué des étudiants (20-24 ans) :

- de la Manche et de l'Orne pour le Calvados, la Bretagne et la région parisienne ;

/...

CALVADOS	Sorties vers un départ. bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées	Solde
0 - 7	2 752	8 196	10 948	10 784	- 164
8 - 9	592	1 688	2 280	2 296	16
10 - 14	1 080	3 896	4 976	4 612	- 364
15 - 19	684	3 156	3 840	4 528	688
20 - 24	1 240	6 656	7 896 15,61 % (*)	8 228	332
25 - 29	1 980	8 056	10 036	9 472	- 564
30 - 34	1 864	6 212	8 076	7 572	- 504
35 - 39	1 008	3 692	4 700	4 720	20
40 - 49	880	3 696	4 576	5 044	468
50 - 59	660	2 816	3 476	3 588	112
60 - 69	508	1 824	2 332	3 612	1 280
70 et plus	524	1 712	2 236	3 044	808
Total	13 772	51 600	65 372	67 500	2 128 0,36 %

(*) Pourcentage par rapport à l'effectif de la classe d'âge 20-24 ans au recensement de 1982.

TABLEAU N° 8 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982
par classes d'âge - Calvados (11)

MANCHE	Sorties vers un départ. bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées	Solde
0 - 7	2 220	5 960	8 180	8 220	40
8 - 9	284	1 084	1 368	1 916	548
10 - 14	604	2 196	2 800	3 676	876
15 - 19	984	2 272	3 256	2 392	- 864
20 - 24	2 772	6 128	8 900 25,76 % (*)	3 468	- 5 432 15,72 %
25 - 29	2 564	5 872	8 436	5 876	- 2 560
30 - 34	1 216	3 480	4 696	6 264	+ 1 568
35 - 39	576	1 992	2 564	3 376	812
40 - 49	776	2 356	3 132	3 456	324
50 - 59	476	1 512	1 988	2 976	988
60 - 69	396	908	1 304	3 100	1 796
70 et plus	384	1 112	1 496	1 784	288
Total	13 248	34 872	48 120	46 504	- 1 616 0,34 %

(*) Pourcentage par rapport à l'effectif de la classe d'âge 20-24 ans au recensement de 1982.

TABLEAU N° 9 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982
par classes d'âge - Manche (11)

/...

ORNE	Sorties vers un départ. bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées	Solde
0 - 7	1 692	6 012	7 704	6 812	- 892
8 - 9	312	1 360	2 624	1 312	- 360
10 - 14	672	2 624	3 296	2 932	- 364
15 - 19	728	2 476	3 204	2 272	- 932
20 - 24	1 680	5 168	6 848 31,10 % (*)	3 380	- 3 468 15,75 %
25 - 29	1 588	5 464	7 052	5 220	- 1 832
30 - 34	952	3 720	4 672	4 572	- 100
35 - 39	612	2 368	2 980	2 812	- 168
40 - 49	568	2 356	2 924	2 632	- 292
50 - 59	416	1 532	1 948	2 192	244
60 - 69	304	1 444	1 748	2 448	700
70 et plus	348	1 420	1 768	2 004	236
Total	9 872	35 944	45 816	38 588	- 7 228 2,44 %

(*) Pourcentage par rapport à l'effectif de la classe d'âge 20-24 ans au recensement de 1982.

TABLEAU N° 10 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982
par classes d'âge - Orne (11)

CALVADOS	Sorties vers un département bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées (+ étrangers)	Solde
15 à 19 ans	480 vers Manche Orne 272 208	2 184 vers Rég. parisienne Hte-Normandie Bretagne Pays de la Loire Centre Rhône-Alpes P.A.C.A. Picardie Nord 456 452 264 156 156 96 100 56 52	2 664	3 556 (+ 476) provenant de Manche Orne Rég. parisienne Hte-Normandie Pays de la Loire Bretagne Nord Centre Rhône-Alpes P.A.C.A. Picardie 632 448 868 524 128 112 112 96 68 44 120	+ 892
20 ans et plus	68 vers Manche Orne 44 24	1 764 vers Rég. parisienne Hte-Normandie Bretagne Pays de la Loire Nord P.A.C.A. Centre Picardie Rhône-Alpes 736 228 172 120 84 44 40 40 36	1 832	3 332 (+ 1 164) provenant de Manche Orne Hte-Normandie Rég. parisienne Pays de la Loire Bretagne Centre Nord Rhône-Alpes P.A.C.A. Picardie 1 160 656 420 368 160 136 60 44 48 40 52	+ 1 500

TABLEAU N° 11 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants entre 1975 et 1982 - Calvados (12)

MANCHE	Sorties vers un département bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées (+ étrangers)	Solde
15 à 19 ans	740 vers Calvados 632 Orne 108	1 592 vers Bretagne 408 Rég. parisienne 360 Pays de la Loire 168 Hte-Normandie 92 Centre 80 P.A.C.A. 88 Nord 36 Rhône-Alpes 24 Picardie 28	2 332	1 828 (+ 200) provenant de Calvados 272 Orne 72 Rég. parisienne 560 Bretagne 204 Hte-Normandie 140 Centre 88 P.A.C.A. 76 Picardie 52 Pays de la Loire 52 Rhône-Alpes 44 Nord 40	- 504
20 ans et plus	1 200 vers Calvados 1 160 Orne 40	1 160 vers Bretagne 400 Rég. parisienne 348 Hte-Normandie 88 Pays de la Loire 64 Nord 44 P.A.C.A. 44 Centre 32 Rhône-Alpes 32	2 360	276 (+ 20) provenant de Calvados 44 Orne 12 Rég. parisienne 100 Bretagne 52 Hte-Normandie 24 Nord 12 Centre 4 P.A.C.A. 4 Picardie 4	- 2 084

TABLEAU N° 12 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants
entre 1975 et 1982 - Manche (12)

ORNE	Sorties vers un département bas-normand	Sorties hors région	Total sorties	Entrées (+ étrangers)	Solde
15 à 19 ans	520 vers Calvados Manche 448 72	1 704 vers Pays de la Loire Rég. parisienne Hte-Normandie Bretagne Centre P.A.C.A. Rhône-Alpes Picardie Nord 552 216 164 164 160 72 56 36 20	2 224	1 564 (+ 152) provenant de Calvados 208 Manche 108 Rég. parisienne 476 Pays de la Loire 196 Centre 148 Hte-Normandie 128 Bretagne 60 Nord 28 Picardie 24 P.A.C.A. 12 Rhône-Alpes 8	- 660
20 ans et plus	668 vers Calvados Manche 656 12	960 vers Rég. parisienne Pays de la Loire Bretagne Hte-Normandie Centre Rhône-Alpes P.A.C.A. Nord Picardie 288 228 156 68 44 20 16 12 8	1 628	260 (+ 24) provenant de Calvados 24 Manche 40 Pays de la Loire 64 Rég. parisienne 60 Bretagne 20 Centre 16 Hte-Normandie 8 Nord 8 Rhône-Alpes 4 P.A.C.A. 4 Picardie 0	- 1 368

TABLEAU N° 13 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants
entre 1975 et 1982 - Orne (12)

- du Calvados pour la région parisienne, la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire.

Ils mettent en évidence également le pouvoir d'attraction du Calvados sur les régions voisines (Haute-Normandie, région parisienne, Pays de la Loire et Bretagne).

Cette étude permet de comprendre la volonté affirmée des responsables des départements et des villes moyennes de disposer d'un appareil de formation supérieure. Ces structures représentent pour eux un investissement à intérêts multiples :

- celui de préparer l'avenir et d'éviter le déclin d'activité lent mais réel que connaissent les départements ou bassins ruraux,
- celui d'apporter un dynamisme et une diversification culturelle,
- celui d'exercer un pouvoir d'attraction à l'image des villes universitaires (cf. ANNEXE XI).

IV - La DELOCALISATION : les POINTS de VUE sur le PRINCIPE

Sur le principe, l'idée de la délocalisation universitaire recueille différents points de vue parfois opposés mais cependant tous fondés.

1°/ Les arguments favorables à la délocalisation

L'intérêt majeur de la délocalisation est, sans conteste, celui de permettre l'accès à un plus grand nombre et de jouer simultanément un rôle social évident. En effet le rapprochement de l'Université de l'utilisateur encourage l'accès à l'enseignement supérieur (et participe donc à l'élévation du niveau de formation des jeunes) et réduit très sensiblement le coût global des études pour les familles géographiquement concernées.

En outre, la localisation de formations supérieures dans de nouvelles villes de Basse-Normandie peut avoir un effet favorable sur le tissu économique et social.

Le deuxième intérêt concerne également l'étudiant. L'échec important présent en premier cycle universitaire et principalement dès la

première année engendre des conséquences souvent d'autant plus graves que des sacrifices financiers ont été demandés à l'étudiant ou à sa famille.

Cette réflexion conduit à penser que l'aspect financier est un motif important d'abandon définitif des études supérieures.

La limitation des dépenses des études que favorise le rapprochement de l'Université réduit de la même façon les conséquences de l'échec prématuré et accorde davantage de chance à l'étudiant désireux de poursuivre ses études (redoublement ou réorientation).

Un autre intérêt est représenté par le rapprochement "Université - Tissu économique local". Il permet en effet d'élargir géographiquement le désenclavement de l'Université déjà bien amorcé à Caen.

L'adaptation de formations correspondant aux besoins économiques locaux voire la création de nouvelles filières, la mise sur pied d'une cellule de rapprochement comme la cellule liaison entreprise qui existe déjà à Caen, concrétiseraient cette ouverture.

Enfin, à un niveau d'intérêt moindre, il convient de prendre conscience que l'inscription d'un étudiant de l'agglomération caennaise à la recherche d'un établissement à taille plus humaine ou désireux de s'éloigner de son milieu familial, accorde à celui-ci un choix supplémentaire.

2°/ Les réserves sur le principe

Les réserves formulées sur le principe de la délocalisation sont de trois ordres et concernent :

A) La restriction du choix des filières et celle des matières optionnelles ou libres

Il est probable qu'une antenne universitaire ne comportera qu'un nombre restreint de disciplines et de filières : il serait fâcheux que cette situation suscite des inscriptions d'étudiants locaux dans une filière présente mais peu conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes, alors que ces mêmes étudiants pourraient trouver une plus grande chance de réussite dans des filières absentes dans la ville d'accueil, mais présentes à Caen ou dans une autre ville universitaire.

Il serait dommage en deuxième lieu que la restriction du choix des matières optionnelles ou libres constitue pour certains étudiants un handicap ou un regret.

/...

L'intérêt du choix large de valeurs est de permettre à un étudiant de conduire sa scolarité en fonction de ses projets d'insertion professionnelle, de ses capacités ou de ses affinités. Cette réserve doit être aujourd'hui largement nuancée dans la mesure où (nous le verrons dans la partie suivante du présent rapport) le processus de rénovation (ou de renforcement) des D.E.U.G. s'accompagne systématiquement d'une réduction aussi radicale du nombre de matières au choix des étudiants.

B) L'isolement de l'étudiant

Tout étudiant a besoin d'être situé dans un environnement culturel large et diversifié. Par le fait même, l'isolement constitue un handicap majeur qui sera réel si la Région et l'Université entreprennent des opérations de délocalisations monodisciplinaires.

C) Le préjudice à l'activité de recherche

Chaque enseignant a une obligation de recherche. Le temps passé par un enseignant-chercheur dans une antenne délocalisée de premier cycle pourrait nuire à l'exercice et au développement de la recherche dans l'Université-mère et toucherait principalement les enseignants écartés, périodiquement de leur laboratoire (gros équipements), de leur équipe de recherche et de leur centre de documentation.

D) Le surcoût global provoqué par l'éclatement de l'Université

Il est indéniable que l'éclatement de l'Université engendrera un surcoût global. En effet la délocalisation se traduit d'abord par un accroissement des tâches de l'ensemble des personnels : doublement des heures de cours, de travaux dirigés, accroissement des tâches de secrétariat et de gestion pédagogique. Selon un directeur d'U.F.R. "certes une telle opération peut s'accompagner d'une dotation en personnels nouveaux. Mais on ne voit pas comment, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, le solde serait positif pour les universités" (13).

Une étude d'évaluation du surcoût de fonctionnement a été réalisée par les services de l'Université. Cette étude a consisté à comparer le coût financier de deux simulations (cf. ANNEXE XII) :

- délocalisation partielle de trois D.E.U.G. (Droit, A.E.S., Sciences Economiques) sur deux sites (Alençon et Saint-Lô) ;
- maintien de l'ensemble de ces trois D.E.U.G. à Caen.

/...

1 - Surcoût en matière de crédits de fonctionnement accordés par le Ministère - Année 1988-1989

La dotation annuelle de l'Etat en francs est attribuée en appliquant un taux horaire (23 francs en 1988 pour les disciplines concernées) à un horaire théorique calculé pour chaque année-filière.

Sur la base d'hypothèses probables concernant les effectifs étudiants, à la rentrée 1988-1989, si tous les étudiants sont présents à Caen, l'horaire d'enseignement reconnu pour les trois D.E.U.G. sera de 12 414 heures/travaux dirigés. Les crédits de fonctionnement attribués seront de 271 998 francs.

En cas de délocalisation à la rentrée 1988-1989 sur deux autres sites, la subvention ministérielle s'établirait suivant les normes en vigueur : 159 620 francs pour Caen, 112 953 francs pour la Manche et 84 709 pour l'Orne, c'est-à-dire, un total de 357 282 francs. La différence s'élève donc à 85 284 francs.

2 - Surcoût en emplois d'enseignants-chercheurs à la rentrée 1988-1989

La somme de surcoûts en emplois est évaluée à 27 postes par rapport à un site globalisé ; la population des antennes délocalisées est agglomérée à celle de l'Université-mère pour le calcul du financement.

Le montant total s'élève dans le cas présent à 631 442 francs (27 x 192 heures/travaux dirigés = 5 184 heures/travaux dirigés au taux actuel de 121,80 francs par heure de travaux dirigés).

Notons qu'un surcoût est à prévoir au niveau des emplois non enseignants, emplois A.T.O.S. (cf. ANNEXE XII).

Il reste que cette notion de "surcoût" ne s'est jamais posée en ces termes concernant la délocalisation des autres structures d'enseignement supérieur (S.T.S., I.U.T....). Le Ministère de l'Education indique que le "dessalement" d'une université ne constitue pas un surcoût mais une charge justifiée.

3°/ Les opinions contradictoires

Les avis sont partagés sur le bien-fondé d'une délocalisation concernant trois points :

- . les incidences sur l'échec universitaire (ou les conditions de réussite),

/...

- . la qualité de l'enseignement,
- . le surcoût global provoqué par l'éclatement de l'Université.

A) Les conditions de réussite

Pour certains l'environnement interne et externe de l'Université est un facteur primordial de réussite pour un étudiant ; en cela, sa présence à Caen est idéale et lui accorde les meilleures chances.

Pour d'autres, la réussite est liée davantage à la vie et aux conditions de vie de l'étudiant qu'au niveau de qualité de l'environnement culturel. Pour eux, les causes de l'échec universitaire sont multiples. D'origine en grande partie sociologique, elles sont dues :

- . aux difficultés d'adaptation à la vie universitaire et à la nouvelle organisation de l'enseignement (anonymat, densité des effectifs de première année...),
- . à l'éloignement du proche entourage,
- . à l'immaturation pour l'indépendance,
- . à l'erreur d'orientation.

La délocalisation pourrait constituer pour les étudiants "locaux" exposés à ces problèmes une opportunité et jouer un rôle dans l'insertion future à l'Université-mère.

B) La qualité de l'enseignement

La crainte de certains à propos de la délocalisation est la perte de qualité au niveau de l'enseignement qui peut accompagner une opération. Fortes de certaines difficultés rencontrées dans la préparation à l'école normale d'instituteur (D.E.U.G. instituteur) et dans les créations plus anciennes des Universités du Mans et de Rouen, des personnes consultées par le groupe de travail précisent que la perte de qualité se manifesterait en cas :

- d'occupation des postes d'enseignants principalement par des jeunes chargés de cours ou des vacataires, la majorité des professeurs ne se portant pas volontaires pour se déplacer ;
- de réduction des relations enseignants-étudiants en raison principalement des contraintes de transport imposées aux enseignants ayant une double affectation (les "turboprofs").

/...

A l'inverse, d'autres sont persuadés que la qualité de l'enseignement sera renforcée dans une antenne délocalisée et fondent leur point de vue sur le fait que les étudiants concernés bénéficieront de locaux et d'équipements de pédagogie récents formant une structure universitaire à taille plus humaine, moins susceptible de provoquer le découragement et proche de leur entourage familial.

L'ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité doit mettre en lumière les problèmes susceptibles de se poser en cas de réalisation d'un projet de délocalisation.

Le Comité a souhaité distinguer :

- les problèmes généraux liés à une délocalisation quelle que soit sa nature,
- les problèmes spécifiques relatifs à (ou aux) l'U.F.R. concernée(s),

lesquels doivent tenir compte des contraintes imposées par le Ministère et par le Conseil d'Administration de l'Université de Caen.

I - Les PROBLEMES GENERAUX LIES à une OPERATION de DELOCALISATION

1°/ Les contraintes imposées par le Ministère et ses positions sur le dossier

Le Ministère a abordé le problème de la délocalisation universitaire dans deux circulaires :

- la première date du 18 septembre 1987, elle est déjà citée page 7 ;

- la deuxième en date du 16 février 1988 a été adressée par le Premier Ministre aux Préfets de Région et concernait les priorités de l'Etat pour les contrats Etat-Régions 1989-1993.

Pour le Ministère, ces opérations de délocalisation de même que la création de collèges universitaires s'inscrivent dans le processus d'amélioration et de renforcement des premiers cycles pour lutter contre l'échec universitaire et celui de diversification (professionnalisation des formations).

Les deux circulaires ministérielles mettent en avant le contexte dans lequel ces opérations doivent être conçues.

a - Elles doivent avoir pour but d'augmenter la capacité d'accueil de l'Université et n'ont pas pour objet de la "vider". Ainsi, la mise en place de ces formations ne pourra être proposée en tout état de cause que si

/...

les capacités des locaux de l'Université ne peuvent plus faire face à l'augmentation du nombre des étudiants sans constructions supplémentaires et si la situation régionale laisse prévoir une poursuite de la croissance des effectifs.

Le Ministère rejette toute délocalisation de deuxième ou troisième cycle universitaire.

b - Elles doivent accueillir un minimum d'étudiants (masse critique) à savoir environ 300 étudiants en première année (mono ou pluridisciplinaire) et être placées sous la responsabilité d'une Université-mère.

c - Elles doivent être préparées en liaison avec les collectivités territoriales intéressées (Communes, Départements, Régions) et correspondre à leurs priorités.

d - Elles doivent s'intégrer dans un environnement favorable pour la vie de l'étudiant (logement, restaurant, bibliothèque...). Elles ne seront retenues que dans la mesure où ces collectivités participeront de manière significative à l'opération : mise à disposition de locaux, apport de personnels administratif, technique, ouvrier et de service ou prise en charge de contrats correspondants, participation aux équipements. Les conditions de logement et de restauration des étudiants devront également être soigneusement étudiées.

e - Elles doivent recevoir l'aval du Ministère lequel ne s'engagera pas sans :

- . l'accord de l'Université,
- . l'élaboration d'une convention durable.

2°/ L'accord du Conseil d'Administration de l'Université de Caen

L'accord du Conseil d'Administration est obligatoire d'après la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. L'article 28 stipule en effet : "le Conseil d'Administration (de l'Université) détermine la politique de l'établissement, notamment en délibérant sur le contenu du contrat d'établissement. Il vote le budget et approuve les comptes. Il fixe, dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les Ministères compétents. ... Il approuve les accords et les conventions signés par le Président et, sous réserves des conditions particulières fixées par décret, ... les acquisitions immobilières". L'article 30 stipule également : "le Conseil des études et de la vie universitaire propose au Conseil d'Administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue,

instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il examine, notamment, les mesures relatives aux activités de soutien, aux oeuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Il est garant des libertés politiques et syndicales étudiantes".

3°/ Les autres problèmes généraux

Les autres problèmes généraux sont de trois natures :

a - les premiers sont liés à l'accueil des étudiants et nécessitent des solutions concernant :

- . les locaux (constructions ou rénovation de bâtiments),
- . l'équipement de ces locaux (laboratoires, matériel...),
- . les personnels enseignants (création de postes supplémentaires et mise au point d'un système de remboursement des frais de transport),
- . les personnels non enseignants (qui doivent être pris en charge par la collectivité accueillante).

b - les seconds sont liés à l'environnement de l'étudiant et concernent les structures indispensables pour :

- . la vie de l'étudiant (logement, restauration),
- . ses formalités administratives (Rectorat, Université...),
- . ses préoccupations sociales (antenne du C.R.O.U.S., mutuelle...),
- . ses activités culturelles, sportives et de loisirs (bibliothèque municipale, équipements sportifs...).

c - Les troisièmes sont liés à l'assentiment des partenaires à savoir, outre les collectivités et l'Université, les directeurs des U.F.R. concernées, les étudiants ou familles concernés par l'opération de délocalisation....

II - Les PROBLEMES TECHNIQUES SPECIFIQUES à l'ORGANISATION de la SCOLARITE et/ou aux EQUIPEMENTS UTILISES. ANALYSE D.E.U.G. par D.E.U.G.

Cette étude des problèmes techniques liés à une opération de délocalisation de l'Université de Caen concerne, pour les raisons exposées précédemment, uniquement les premiers cycles universitaires.

Cependant la délocalisation d'un D.E.U.G. n'est concevable que si cette formation accueille déjà à l'Université de Caen un nombre d'étudiants relativement important et en constante augmentation. Le seuil retenu par le Comité est estimé à ≈ 300 personnes en première année de D.E.U.G..

De plus, il est impératif que toute opération puisse intéresser un nombre convenable d'étudiants et contribue véritablement à "accroître" les capacités universitaires, conformément au souhait du Ministère de l'Education Nationale.

Pour toutes ces raisons, le Comité a décidé de limiter l'étude de faisabilité technique aux seuls D.E.U.G. qui satisfont aux critères cités précédemment, à savoir les D.E.U.G. suivants (cf. TABLEAU N° 14) :

- . Droit,
- . Sciences A,
- . Sciences économiques,
- . A.E.S.,
- . Psychologie,
- . Sciences B,
- . Lettres modernes,
- . Anglais,
- . Histoire (dans la mesure où ce D.E.U.G. pourrait accueillir dans un proche avenir 300 étudiants en première année).

Le Comité a exclu de son étude les autres formations :

- soit parce que, numériquement, elles ne sont pas concernées ;

- soit parce qu'une délocalisation partielle de premiers cycles universitaires ne se justifie pas : médecine, pharmacie, ces deux disciplines étant dotées d'un numerus clausus en fin de première année.

/...

Evolution des effectifs universitaires par D.E.U.G.	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
DROIT	514 226 740	550 222 772	597 252 849	545 307 852	621 251 872	600 265 865	612 305 917	659 305 964	707 258 965	713 295 1 008
SCIENCES "A"	336 234 570	303 245 548	294 180 474	248 154 402	349 162 511	467 175 642	486 193 679	468 202 670	483 215 698	518 234 752
SCIENCES ECONOMIQUES	262 110 372	262 104 366	238 111 349	263 109 372	325 116 441	375 148 523	425 195 620	477 207 684	484 272 756	504 261 765
A.E.S.	84 28 112	156 24 180	144 29 173	154 53 207	221 81 302	377 71 448	381 90 471	455 110 565	502 131 633	502 150 652
PSYCHOLOGIE	323 171 494	342 162 504	256 138 394	260 115 375	322 117 439	354 168 522	369 215 584	439 238 677	364 262 626	387 230 617
SCIENCES "B"	323 - 199 522	306 - 218 524	386 - 214 600	433 - 220 653	489 - 266 755	461 - 276 737	435 - 273 708	367 65 259 691	333 84 224 641	375 78 234 687
ANGLAIS	226 169 395	218 144 362	226 128 354	224 131 355	349 170 519	346 183 529	349 225 574	394 233 627	349 285 634	337 262 599
LETTRES MODERNES	187 101 288	150 121 271	165 104 269	215 79 294	233 111 344	258 129 387	277 167 444	457 239 696	399 298 697	338 307 645

Evolution des effectifs universitaires par D.E.U.G.		1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
HISTOIRE	1ère année	129	114	154	158	160	193	221	257	259	267
	2ème année	40	49	52	74	80	79	80	92	110	127
	Total D.E.U.G.	169	163	206	232	240	272	301	349	369	394
ANGLAIS - ESPAGNOL	1ère année	57	54	72	105	119	113	163	183	159	163
	2ème année	26	40	28	33	58	67	67	109	166	175
	Total D.E.U.G.	83	94	100	138	177	180	230	292	325	338
ANGLAIS - ALLEMAND	1ère année	65	77	90	96	115	130	147	136	162	160
	2ème année	34	38	47	61	81	58	79	90	90	116
	Total D.E.U.G.	99	115	137	157	196	188	226	226	252	276
SOCIOLOGIE	1ère année	116	108	91	126	126	116	118	114	117	124
	2ème année	55	65	59	51	59	69	68	64	64	65
	Total D.E.U.G.	171	173	150	177	185	185	186	178	181	189
GEOGRAPHIE	1ère année	47	58	43	56	85	76	119	183	125	112
	2ème année	51	45	44	38	44	57	82	102	167	142
	Total D.E.U.G.	98	103	87	94	129	133	201	285	292	254
ALLEMAND	1ère année	51	45	30	35	57	45	62	60	65	70
	2ème année	42	41	30	27	17	29	34	46	40	54
	Total D.E.U.G.	93	86	60	62	74	74	96	106	105	124
ESPAGNOL	1ère année	36	36	31	53	53	47	49	65	54	52
	2ème année	29	29	25	23	35	28	39	50	62	67
	Total D.E.U.G.	65	65	56	76	88	75	88	115	116	119

Evolution des effectifs universitaires par D.E.U.G.	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
PHILOSOPHIE										
1ère année	29	35	31	31	48	46	37	50	37	41
2ème année	24	23	22	18	22	28	28	34	31	31
Total D.E.U.G.	53	58	53	49	70	74	65	84	68	72
ANGLAIS - ITALIEN										
1ère année	9	19	12	19	27	14	40	25	36	28
2ème année	3	7	12	4	11	18	11	22	27	27
Total D.E.U.G.	12	26	24	23	38	32	51	47	63	55
LETTRES CLASSIQUES										
1ère année	17	21	17	22	19	12	20	11	19	25
2ème année	13	9	14	10	14	13	16	22	11	13
Total D.E.U.G.	30	30	31	32	33	25	36	33	30	38
ITALIEN										
1ère année	14	11	9	9	23	18	26	33	23	18
2ème année	15	11	4	9	7	8	13	24	28	25
Total D.E.U.G.	29	22	13	18	30	26	39	57	51	43
SCANDINAVE										
1ère année	-	-	-	4	5	17	2	12	10	6
2ème année	-	-	-	3	6	4	7	4	16	17
Total D.E.U.G.	-	-	-	7	11	21	9	16	26	23
RUSSE										
1ère année	7	11	3	5	4	4	7	6	7	3
2ème année	3	4	2	2	3	3	6	5	5	9
Total D.E.U.G.	10	15	5	7	7	7	13	11	12	12
ANGLAIS - RUSSE										
1ère année	-	-	-	4	6	8	5	7	10	-
2ème année	-	-	-	2	3	3	5	1	3	7
Total D.E.U.G.	-	-	-	6	9	11	10	8	13	7

TABLEAU N° 14 : Inscrits administratifs en D.E.U.G. à l'Université de Caen
Evolution 1978-1987

1°/ Les types d'organisation dans le premier cycle universitaire

Il faut savoir que la nature de la scolarité diffère selon les disciplines universitaires. Les D.E.U.G. sont classiques ou renouvelés. Les deux formules peuvent exister dans la même université mais pas dans la même discipline.

• Le D.E.U.G. classique

Le D.E.U.G. classique sanctionne un premier cycle pluridisciplinaire, de formation générale. Il ne débouche pas vers une profession, mais constitue un premier degré vers une formation supérieure à bac plus trois ou quatre.

• Le D.E.U.G. renouvelé

La rénovation s'inscrit dans le cadre de la réforme des enseignements des premiers cycles universitaires décidée en 1984. Celle-ci donne aux universités la possibilité de définir elles-mêmes leur politique de formation, de prendre en compte les caractéristiques de leur public et d'évaluer leurs besoins de formation. La mise en place de la rénovation s'effectue sur la base d'une démarche contractuelle négociée avec l'Etat laquelle porte sur les engagements pédagogiques de l'établissement et sur les engagements financiers de l'Etat (les D.E.U.G. sont renouvelés pour une période déterminée).

Les D.E.U.G. renouvelés sont des D.E.U.G. traditionnels dont le contenu et la pédagogie ont été aménagés. Leur mise en place se fait sur proposition d'un plan de formation élaboré par l'U.F.R. concernée. Soumis au Conseil d'Administration de l'Université pour avis, ce plan doit recevoir l'habilitation du Ministère.

Globalement, la rénovation s'appuie sur l'organisation suivante : une période d'orientation et d'information doit permettre à l'étudiant de connaître les filières et les matières enseignées, d'évaluer son niveau, de faire le bilan avec les professeurs pour décider de son orientation. Les cours sont organisés en semestres. La formation est pluridisciplinaire au départ et évolue vers une spécialisation de plus en plus pointue.

Cette réforme a été appliquée à l'Université de Caen et s'est concrétisée par la mise en place de 15 D.E.U.G. renouvelés sur 23. Un seizième D.E.U.G. vient de recevoir l'habilitation du Ministère pour la prochaine rentrée (D.E.U.G. de psychologie).

La réforme de 1984 prévoyait également la création du D.E.U.S.T. (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques), diplôme sanctionnant un premier cycle de formation aux méthodes scientifiques et aux langages fondamentaux. L'U.F.R. de Sciences à l'Université de Caen a mis en place pour des étudiants ayant suivi une première année de D.E.U.G. A, un D.E.U.S.T. fibres optiques.

2°/ Analyse D.E.U.G. par D.E.U.G.

A partir des consultations effectuées par le groupe de travail auprès des directeurs d'U.F.R., le Comité Economique et Social dénombre quatre obstacles techniques majeurs.

Ils concernent selon les diplômes préparés :

- . la qualité des bibliothèques générales ou spécifiques,
- . le niveau d'équipement nécessaire à la pédagogie,
- . l'organisation de l'enseignement,
- . l'exercice de la recherche assurée par les enseignants de premier cycle.

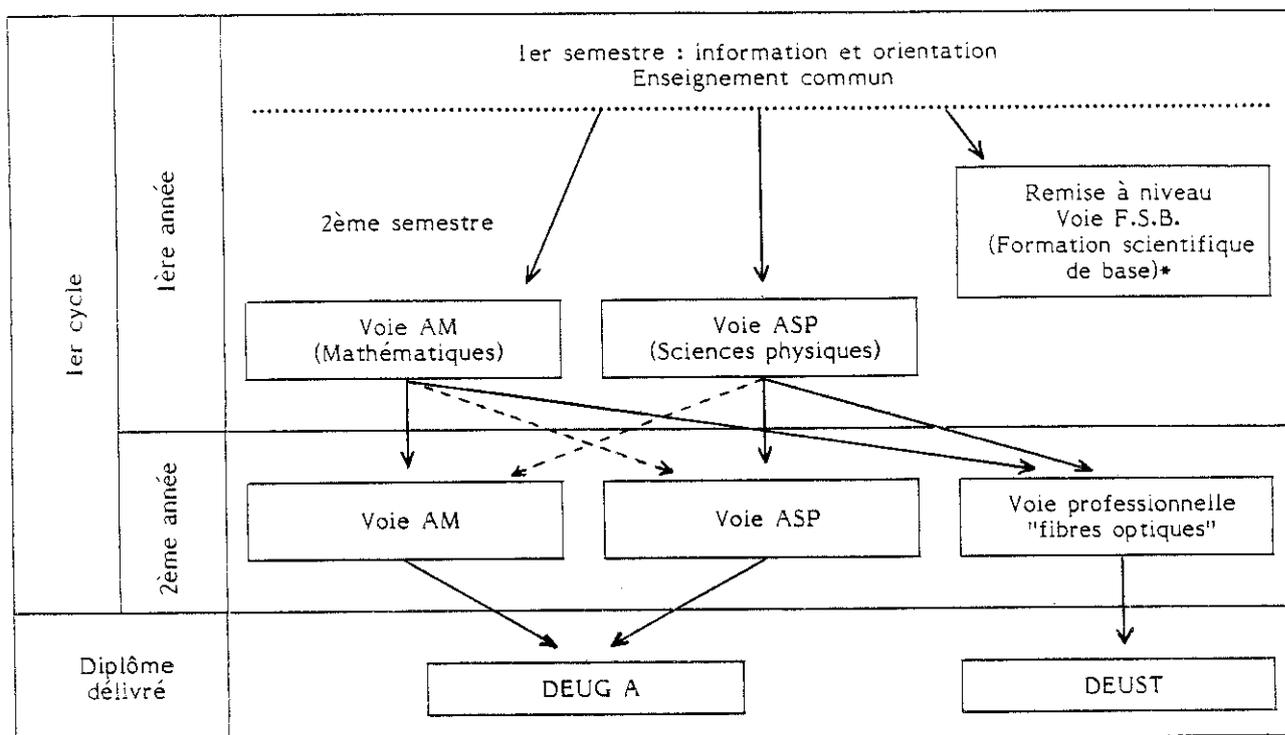
*
* *
*

A) D.E.U.G. A "Sciences des structures et de la matière"

a) Nature de la formation - Les enseignements

Préparé à l'U.F.R. de Sciences, le D.E.U.G. A répond à la définition du D.E.U.G. rénové. C'est ainsi qu'au cours de la première année d'enseignement, le premier semestre, tronc commun d'enseignements, est un semestre d'information et d'orientation à l'issue duquel, selon les résultats obtenus à un contrôle des connaissances, les étudiants choisissent une des deux filières proposées (Mathématiques ou Sciences Physiques) ou ont la possibilité de suivre une formation de remise à niveau appelée formation scientifique de base (F.S.B.).

/...



* Cette formation a pour but de préparer les étudiants à réintégrer la première année de D.E.U.G. l'année suivante, ou à tenter l'accès en I.U.T., S.T.S.... à titre d'exemple.

Le tableau récapitulatif des matières enseignées indique que la scolarité, tant en première année qu'en deuxième année, s'appuie sur un dispositif de matières obligatoires et optionnelles (langue, matières scientifiques sur une liste arrêtée en début d'année par l'Université).

MATIERES ENSEIGNEES

Première année :

- Mathématiques
- Physique
- Chimie
- Informatique
- Technique d'expression et de documentation
- Langue vivante (1)
- Matière au choix de "l'annexe III" (2)

/...

Deuxième annéeVoie mathématiques :

- Mathématiques I
- Physique I
- Mécanique
- Matière au choix de "l'annexe III" (3)
- Langue vivante (1)
- Matière au choix de "l'annexe III" autre que celle choisie en première année (2)

Voie A.S.P. :

- Mathématiques appliquées I
- Mathématiques appliquées II
- Physique I
- Physique II
- Chimie I
- Chimie II
- Informatique II
- Mécanique
- Langue vivante (1)
- Matière au choix de "l'annexe III" (2)

(1) Anglais ou allemand

(2) Matière au choix de l'annexe III

- dessin industriel première année
- chimie dans le monde moderne
- le nucléaire et ses multiples applications
- histoire des mathématiques
(+ dessin industriel deuxième année)
- chimie (voie AM)

(3) Informatique II

Physique II

Mécanique II

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, le premier cycle comptait 676 étudiants répartis de la façon suivante : 452 en première année, 224 en deuxième année. Les effectifs en premier cycle sont en augmentation constante depuis trois ans.

/...

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	452	432	405	419
2ème année	224	207	196	192
Total	676	639	601	611

Effectifs	1987-1988	1986-1987	1985-1986
1ère année			
1er semestre	453	432	405
2ème semestre			
. voie A.M.	146	126	92
. voie A.S.P.	206	209	224
. voie F.S.B.	37	47	30
2ème année			
. voie A.M.	82	74	72
. voie A.S.P.	142	108	96
. voie S.P.I. (*)	-	25	28
. D.E.U.S.T.	11	7	-

(*) Sciences Pour l'Ingénieur : voie arrêtée en 1987-1988.

Effectifs valeurs optionnelles (année 1987-1988)

- Anglais (1ère année) - cette matière n'est plus obligatoire depuis la rentrée 1987
- Anglais (2ème année) 193
- Allemand (1ère année) 22
- Allemand (2ème année) 24
- Dessin industriel (1ère année) 253
- Chimie dans le monde moderne (1ère + 2ème années) 35

/...

- Chimie 30
- Le nucléaire et ses multiples applications (1ère + 2ème années) 102
- Histoire des mathématiques et de la physique par les textes (1ère + 2ème années) 29
- Dessin industriel (2ème année) 47
- Informatique II 42
- Physique II 37
- Mécanique II 38

Origine géographique

Année 1987-1988	Effectif total	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	452 100 %	240 53 %	80 17,5 %	50 11 %	36 8 %	4 ≈ 1 %	42 9 %
2ème année	224 100 %	121 54 %	35 15,5 %	21 9,5 %	11 5 %	2 ≈ 1 %	34 15 %
Total	676 100 %	361 53,5 %	115 17 %	71 10,5 %	47 7 %	6 ≈ 1 %	76 11 %

c) Les résultats aux examens

L'étude des résultats aux examens montre l'importance des échecs en premier cycle.

	Année 1986-1987			Année 1985-1986		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
1ère année	432	337	142	405	316	149
2ème année	207	209	106	196	196	112

/...

d) Les enseignants

Le Directeur de l'U.F.R. indique qu'il dispose de 77 enseignants en D.E.U.G. répartis de la façon suivante : 17 professeurs, 41 maîtres de conférence et 19 assistants. 48 sur 66 enseignants intervenant dans les disciplines principales sont engagés dans des actions de recherche dans un laboratoire ou un centre de recherche à Caen (Mathématiques : 10/21 ; Physique : 14/18 ; Chimie : 14/17 ; Informatique : 10/10).

Le Directeur de l'U.F.R. aimerait intégrer dans la formation du premier cycle davantage d'enseignements d'autres U.F.R.. Malheureusement ce souci de complémentarité s'oppose au problème du sous-encadrement et de la disponibilité des professeurs dans ces disciplines déjà très sollicitées par l'ensemble des U.F.R. (exemples : Sciences Economiques, langues vivantes).

e) Le personnel A.T.O.S.

Le secrétariat de l'U.F.R. et des départements occupe actuellement huit personnes. Le Directeur de l'U.F.R. juge cet effectif insuffisant et précise que cinq personnes supplémentaires seraient nécessaires.

f) Les locaux, les équipements

Dans la pratique, le nombre insuffisant de salles exige quelques échanges avec d'autres U.F.R.. C'est ainsi que des arrangements sont recherchés avec l'U.F.R. des Sciences de la Vie et de l'I.S.M.R.A.. Ces locaux abritent de nombreux équipements (dont certains, en salles de travaux pratiques, sont communs à l'I.S.M.R.A. et l'U.F.R. de Sciences) coûteux et au vieillissement de plus en plus rapide.

Le niveau d'équipement actuel est très en-deçà du souhaitable.

En ce qui concerne la bibliothèque, le Directeur de l'U.F.R. indique qu'il est préférable que dès le premier cycle, l'étudiant puisse s'initier à la recherche bibliographique. Certains T.D. de Technique d'expression en première année se déroulent à la bibliothèque scientifique. Il précise que la bibliothèque universitaire devient très rapidement indispensable.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Cette U.F.R. cumule l'ensemble des obstacles majeurs cités précédemment, ainsi :

- le niveau et le nombre d'équipements nécessaires à la pédagogie sont élevés et impliqueraient un coût important en cas de dédoublement de la formation ;

- la présence d'une bibliothèque scientifique et générale est indispensable ;

/...

- le nombre potentiel d'étudiants "délocalisables" est correct pour la première année mais serait relativement faible pour la deuxième année (et encore plus les valeurs optionnelles) ;

- les enseignants sont astreints à des travaux de recherche en équipe exigeant des moyens lourds ;

- enfin, l'organisation de la scolarité offre des valeurs optionnelles obligatoires mais cette possibilité de choix multiplie le nombre d'enseignants qui interviennent.

*
* *
*

B) D.E.U.G. "Droit"

a) Nature de la formation - Les enseignements

Préparé à l'U.F.R. de Droit et de Sciences Politiques, ce D.E.U.G. mention "Droit" est dit "classique". Ce diplôme sanctionne un premier cycle universitaire dont la finalité est essentiellement l'accès aux seconds cycles.

Deux sortes de matières sont enseignées tant en première année qu'en deuxième année :

- des matières obligatoires sanctionnées ou non sanctionnées,
- des matières libres à choisir sur une liste établie par le Conseil d'Administration de l'Université et dans laquelle certaines sont conseillées par l'U.F.R..

* Les MATIERES OBLIGATOIRES

Certaines sont sanctionnées, les autres ne le sont pas.

• Matières obligatoires sanctionnées

En 1ère année de D.E.U.G.

- | | |
|---|--|
| - Introduction générale à l'étude du droit (37 h 1/2) | - Sciences économiques et problèmes économiques contemporains (75 h) |
| - Droit civil -les biens- (37 h 1/2) | - Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (75 h) |
| - Science politique (37 h 1/2) | - Relations internationales (50 h) |
| - Droit constitutionnel et institutions politiques (37 h 1/2) | |

/...

En 2ème année de D.E.U.G.

- Droit civil -les obligations- (75 h)
- Droit administratif (75 h)
- Droit des affaires (25 h)
- Finances publiques (37 h 1/2)
- Droit pénal (37 h 1/2)
- Au choix de l'étudiant :
fiscalité (37 h 1/2) ou
procédure pénale (37 h 1/2)
- Langue vivante (45 h)

Certaines de ces matières ou groupes de matières sont assorties de travaux dirigés. Ce sont :

En 1ère année de D.E.U.G.

- Introduction générale à l'étude du droit et droit civil (les biens)
- Science politique
- Droit constitutionnel et institutions politiques
- Histoire des institutions publiques et des faits sociaux

En 2ème année de D.E.U.G.

- Droit civil
- Droit administratif
- Finances publiques et fiscalité ou
- Droit pénal et procédure pénale

L'étudiant doit, aussi bien en première année, qu'en deuxième année, suivre les séances de travaux dirigés dans deux des matières ou groupes de matières ci-dessus.

. Matières obligatoires non sanctionnéesEn 1ère année de D.E.U.G.

- Initiation aux pratiques professionnelles (6 h)
- Initiation aux méthodes juridiques (3 h)

En 2ème année de D.E.U.G.

- Initiation aux pratiques professionnelles (6 h)

* Les MATIERES LIBRES

Ces matières doivent correspondre à un horaire global de 150 heures et sont choisies par l'étudiant sur la liste des enseignements de premier cycle -établie par le Conseil de l'Université- (cf. ANNEXE XIII). Les matières libres peuvent être suivies, au choix de l'étudiant, en première année et en deuxième année de D.E.U.G. et en première ou en deuxième année.

Au titre des matières libres, l'étudiant peut choisir les matières suivantes enseignées à l'U.F.R. de Droit et des Sciences Politiques :

/...

- en 1ère ou en 2ème année : Organisation juridictionnelle (37 h 1/2)
Histoire des institutions publiques de l'Antiquité (37 h 1/2)
Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française (37 h 1/2),
- en 2ème année seulement : Pour les étudiants n'ayant pas choisi cette matière au titre des matières obligatoires :
Fiscalité (37 h 1/2)
Procédure pénale (37 h 1/2).

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, ce premier cycle comptait 999 étudiants répartis de la façon suivante : 703 en première année, 296 en deuxième année. Les effectifs totaux en premier cycle sont globalement constants depuis 1985. Cependant l'augmentation des étudiants inscrits en première année est de 14 % sur la période 1984-1985 à 1987-1988. Cette constatation met en évidence la chute des effectifs des étudiants en deuxième année c'est-à-dire, le taux d'échec grandissant à l'issue des examens de première année.

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	703	726	688	605
2ème année	296	262	309	318
Total	999	988	997	923

Origine géographique

Année 1987-1988	Effectif	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	703 100 %	303 43 %	166 23,5 %	72 10 %	74 10,5 %	6 1 %	82 11,5 %
2ème année	296 100 %	134 45,5 %	62 21 %	27 9 %	36 12 %	5 1,5 %	32 11 %
Total	999 100 %	437 43,5 %	228 23,0 %	99 10 %	110 11 %	11 1 %	114 11,5 %

/...

c) Les résultats aux examens

Les statistiques du tableau ci-après confirment la réflexion émise dans le paragraphe précédent.

	Année 1986-1987			Année 1985-1986		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
1ère année	726	600	200	688	568	164
2ème année	262	250	151	309	289	169

Le taux d'échec élevé s'explique principalement par un défaut d'orientation, par une inscription précipitée à l'Université ou par des difficultés d'intégration.

d) Les enseignants

Le Directeur de l'U.F.R. indique que les enseignants de l'U.F.R. Droit et Sciences Politiques sont communs pour les deux filières Droit et A.E.S. et qu'il dispose de 16 professeurs, 10 maîtres de conférence dont 1 "associé", 16 assistants et 13 chargés de T.D..

Il remarque que le sous-encadrement est assez net pour le droit privé, moins prononcé pour les sections de droit public et histoire du droit. Ce sous-encadrement impose un nombre d'étudiants élevé par T.D. (40 en première année).

e) Le personnel A.T.O.S.

L'U.F.R. dispose de 17 emplois A.T.O.S., effectif jugé insuffisant par le Directeur qui, compte-tenu des effectifs, devrait, selon lui, s'élever à 20 personnes.

f) Les locaux, les équipements

Compte-tenu des effectifs en première année, les cours magistraux sont dispensés dans le grand amphithéâtre de l'Université de Caen Pierre DAURE.

/...

Pour le Directeur de l'U.F.R., la présence de la bibliothèque universitaire n'est pas indispensable en première année de droit si une salle de travail avec des ouvrages de base existe et si les cours s'appuient sur des photocopies.

La deuxième année nécessite des moyens plus importants car l'environnement culturel, humain et urbain devient nécessaire.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Pour le Comité, un seul obstacle majeur se présente en cas de création d'une antenne délocalisée de l'U.F.R. mention Droit. Il est lié à l'organisation de l'enseignement basé sur des Unités de Valeurs libres. Cet obstacle pourrait en partie être levé si la délocalisation sur le même site concerne plusieurs U.F.R. et/ou si la liste établie par le Conseil d'Administration de l'Université est plus restrictive pour cette antenne et/ou si des recours à des techniques nouvelles (télé enseignement) sont envisagés.

L'U.F.R. de Droit est parmi l'ensemble des U.F.R. de l'Université de Caen celle qui, sur le plan quantitatif, est la plus importante. Chaque année le nombre de ses étudiants "entrants" augmente et comme simultanément, les redoublements croissent compte-tenu de l'évolution constatée des taux d'échec en fin de première année, le problème de l'accueil devient de plus en plus aigu.

Ainsi une opération de délocalisation peut donc se concevoir sachant que dans un premier temps, elle permettra d'absorber les effectifs supplémentaires des prochaines années.

Le Comité Economique et Social enfin observe que, pour ce qui est de la filière Droit, l'U.F.R. assure un enseignement de capacité en droit qui pourrait s'adjoindre à l'opération de délocalisation.

*
* *
*

C) D.E.U.G. "A.E.S."

a) Nature de la formation - Les enseignements

Préparé à l'U.F.R. de "Droit et des Sciences Politiques", ce D.E.U.G. mention Administration Economique et Sociale créé relativement récemment à Caen (1977) est, comme celui de droit, un D.E.U.G. classique.

/...

Il comprend deux types de matières enseignées :

- . des matières obligatoires,
- . des matières libres dont certaines sont conseillées par l'U.F.R. (cf. programme d'enseignements). Notons que certaines matières libres conseillées sont communes à celles du D.E.U.G. mention Droit.

1ère année

* Les MATIERES OBLIGATOIRES

- Droit public général (37 h 1/2),
- Droit privé général (50 h),
- Economie politique (50 h),
- Mathématiques et Statistiques (50 h, à raison de : 25 h en Mathématiques et 25 h en Statistiques),
- Histoire institutionnelle contemporaine (37 h 1/2),
- Méthodes des sciences sociales (37 h 1/2).

Deux de ces matières sont assorties de travaux dirigés. Ce sont :

- Droit privé général (37 h 1/2),
- Mathématiques et Statistiques (37 h 1/2, à raison de 18 h 75 en Mathématiques et 18 h 75 en Statistiques).

* Les MATIERES LIBRES

Ces matières qui, sur les deux années de D.E.U.G., doivent correspondre à un horaire global de 150 heures, sont choisies par l'étudiant sur la liste des enseignements de premier cycle offerts par l'Université (cf. ANNEXE XIV).

Il est fortement conseillé aux étudiants de répartir les matières libres sur les deux années de D.E.U.G., si possible en privilégiant la première année, celle-ci comportant un enseignement moins lourd que la seconde année.

Il est également conseillé aux étudiants de choisir les matières libres dans la liste suivante :

. Matières enseignées à l'U.F.R. de Droit et des Sciences politiques

- Organisation juridictionnelle (37 h 1/2),
- Histoire des institutions publiques depuis l'Antiquité (37 h 1/2),
- Fiscalité (37 h 1/2),
- Procédure pénale (37 h 1/2).

/...

. Matières enseignées à l'U.F.R. de Sciences économiques

- Initiation à la gestion des entreprises (37 h 1/2),
- Démographie (50 h),
- Initiation à la vie des administrations économiques et financières (25 h).

. Matières enseignées à l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.)

2ème année

* Les MATIERES OBLIGATOIRES

- Droit commercial -droit commercial général et
Droit des sociétés- (50 h)) dites : "matières
- Comptabilité (37 h 1/2)) d'admissibilité"
- Droit administratif (50 h))

- Histoire des faits économiques (37 h 1/2))
- Politique économique et budgétaire (50 h))
- Calcul appliqué à la gestion (50 h)) dites : "matières
- Economie politique (50 h)) d'admission"
- Langue vivante -anglais ou allemand- (50 h de cours
et 25 h de travaux pratiques))

Les trois matières d'admissibilité sont assorties de travaux dirigés à raison de :

- Droit commercial (37 h 1/2),
- Comptabilité (37 h 1/2),
- Droit administratif (37 h 1/2).

* Les MATIERES LIBRES

La liste établie par le Conseil d'Administration de l'Université et celle des matières conseillées par l'U.F.R. sont les mêmes qu'en première année.

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, le premier cycle comptait 631 étudiants répartis de la façon suivante : 476 en première année, 155 en deuxième année. Les effectifs totaux en premier cycle augmentent rapidement depuis la création du D.E.U.G., augmentation qui s'enregistre de façon pratiquement identique en première année et en deuxième année.

/...

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	476	487	477	365
2ème année	155	129	109	89
Total	631	616	586	454

Origine géographique des étudiants

Rentrée 1987-1988	Effectif	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	476	199	112	62	59	-	44
	100 %	42 %	23,5 %	13 %	12,5 %	0 %	9 %
2ème année	155	58	39	21	12	1	24
	100 %	37,5 %	25 %	13,5 %	7,5 %	0,5 %	15,5 %
Total	631	257	151	83	71	1	68
	100 %	40,5 %	24 %	13 %	11,5 %	-	10,5 %

Nous pouvons remarquer que, par rapport à l'U.F.R. mention Droit, le taux d'étudiants venant de l'Orne est plus élevé (13 % contre 10 %). Cette constatation s'explique par le fait que ce D.E.U.G. n'est pas enseigné à l'Université du Mans. L'absence de cette formation à l'Université de Rouen amène de la même façon davantage d'étudiants à l'Université de Caen.

c) Les résultats aux examens

	Année 1986-1987			Année 1985-1986		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
1ère année	487	420	111	477	406	100
2ème année	129	124	70	109	105	79

/...

On peut se rendre compte que le taux d'échec est très élevé dans cette discipline. Cette situation est due au fait que les étudiants sont confrontés à des matières scientifiques (mathématiques, économie, statistiques) auxquelles ils ne sont pas toujours préparés par leur baccalauréat.

d) Les enseignants

Les enseignants sont communs pour les deux filières de l'U.F.R. Droit et A.E.S. (voir D.E.U.G. Droit). Cependant des enseignants de l'I.A.E. et des Sciences Economiques interviennent dans cette filière A.E.S. puisqu'elle est une filière "gestion des entreprises".

e) Les emplois A.T.O.S.

Les tâches administratives de cette mention sont assurées par le secrétariat de l'U.F.R. de Droit et des sciences politiques.

f) Les locaux, les équipements

Comme pour la filière Droit, les services de la bibliothèque universitaire sont recommandés à partir de la deuxième année universitaire.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Tous les jugements portés sur la faisabilité d'une "délocalisation" de l'U.F.R. mention Droit, s'appliquent pour cette filière A.E.S.. La croissance rapide des effectifs de premier cycle montre l'intérêt des étudiants pour cette formation mais indique que dans un proche avenir des problèmes d'accueil se poseront avec acuité.

*
* *
*

D) D.E.U.G. "Sciences Economiques"

a) Nature de la formation - Les enseignements

Le D.E.U.G. de Sciences Economiques s'organise par années. Elles comprennent des enseignements obligatoires ainsi que des valeurs libres (150 heures sur les deux années) laissées au choix de l'étudiant (cf. ANNEXE XVI). Certaines matières sont assorties de travaux dirigés comme le montre le tableau ci-après.

/...

L'admission en deuxième année exige l'obtention d'une moyenne générale de 10 sur 20 à l'examen de première année. Il s'agit d'un système à compensation de notes.

D.E.U.G. Sciences Economiques - 1ère année	Nombre d'heures	
	en C.M. (*)	en T.D.
Analyse économique	75	37,5
Mathématiques	50	37,5
Statistiques	37,5	37,5
Histoire des faits et des doctrines économiques	75	
Connaissance de l'entreprise	37,5	
Psychosociologie de l'entreprise	25	
Anglais		25

D.E.U.G. Sciences Economiques - 2ème année	Nombre d'heures	
	en C.M. (*)	en T.D.
Analyse économique	75	37,5
Mathématiques	37,5	37,5
Statistiques	37,5	37,5
Démographie	37,5	18,75
Comptabilité générale et analytique	62,5	37,5
Histoire de la pensée économique	37,5	
Economie budgétaire	37,5	
Techniques quantitatives de gestion	25	
Anglais		25

(*) Cours magistraux.

b) Effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, le premier cycle comptait 685 étudiants répartis de la façon suivante : 444 en première année, 241 en deuxième année. Depuis la rentrée 1984-1985 les effectifs de première année ont augmenté de 12 %, ceux de l'ensemble du D.E.U.G. de 16,5 %.

/...

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	444	424	445	395
2ème année	241	249	203	193
Total	685	673	648	588

Origine géographique des étudiants

Année 1987-1988	Effectif	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	444	232 52,5 %	95 21,5 %	64 14,5 %	22 5 %	-	31 7 %
2ème année	241	112 46,5 %	58 24 %	33 13,5 %	16 6,5 %	-	22 9 %
Total	685	344 50 %	153 22,5 %	97 14 %	38 5,5 %	-	53 7,5 %

c) Les résultats aux examens

	Année 1986-1987 (*)			Année 1985-1986 (*)		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
1ère année	446	359	166	474	368	197
2ème année	270	245	126	219	203	104

(*) Ces statistiques intègrent les étudiants inscrits au cycle préparatoire aux carrières internationales, D.E.U.G. limité à 25 personnes en première année.

/...

Le tableau précédent nous permet de constater l'importance de l'échec en première année (73 % en 1986-1987, 58 % en 1985-1986). Il est encore important en seconde année puisqu'il atteint 50 % environ.

Les statistiques établies sur quatre années nous font remarquer que le taux d'échec en première année de D.E.U.G. est en constante augmentation depuis 1984. Les effectifs en D.E.U.G. ont augmenté sur la même période de 11 % alors que le nombre d'entrants est resté stable.

d) Les enseignants

L'U.F.R. de Sciences Economiques dispose de 10 professeurs, 5 maîtres de conférence, 7 assistants, 2 allocataires d'enseignement.

Le Directeur de l'U.F.R. estime que compte-tenu du nombre d'inscrits, l'effectif enseignant est notoirement insuffisant. Il manque actuellement 20 postes.

e) Le personnel A.T.O.S.

L'U.F.R. des Sciences Economiques dispose de sept emplois A.T.O.S.. Cet effectif est légèrement insuffisant selon le Directeur de l'U.F.R. qui précise qu'une personne supplémentaire serait nécessaire.

f) Les locaux, les équipements

Les salles de cours par leur nature et leur exigüité ne permettent pas d'accueillir les étudiants dans des conditions favorables.

De plus, cette U.F.R. partage des locaux avec l'U.F.R. de Droit et l'I.A.E..

La pratique des langues vivantes et de l'informatique est rendue difficile par le manque de structure et d'équipement de cette U.F.R. ce qui oblige ses responsables à avoir recours à d'autres U.F.R., elles-mêmes très sollicitées.

La bibliothèque universitaire n'est pas indispensable si une salle de travail avec les ouvrages de base existe comme cela est le cas actuellement.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Sur le plan technique, aucun obstacle majeur ne semble s'opposer à une délocalisation.

Cependant, il serait souhaitable que cette opération intègre la création de salles spécifiques pour les enseignements d'informatique et de langues vivantes, matières indispensables à tout économiste, et d'une salle de travail dotée des ouvrages essentiels à la formation.

/...

La progression sensible des effectifs constatée en premier cycle de cette U.F.R., qui s'explique dans la mesure où cette discipline offre une large ouverture dans le monde professionnel, donne une justification à la demande de délocalisation exprimée par son directeur.

E) D.E.U.G. B de l'U.F.R. "Sciences de la Vie et du Comportement" dit D.E.U.G. de Biologie

a) Nature de la formation - Les enseignements

Le D.E.U.G. B de l'U.F.R. des Sciences de la Vie et du Comportement est un D.E.U.G. Rénové depuis la rentrée 1984 pour les étudiants de première année et entièrement depuis 1985. La rénovation a été acceptée pour une durée de quatre ans. Le D.E.U.G. comporte une première année (année A) à l'issue de laquelle l'étudiant pourra s'inscrire :

- soit en année B (année de rattrapage et de préprofessionnalisation) s'il n'a pas été admis à l'année A ;
- soit en année C s'il a réussi l'année A.

Par ailleurs, les étudiants reçus en année A souhaitant recevoir un enseignement de préparation à la vie active, peuvent aussi s'inscrire en année B.

L'année A comprend une période d'accueil de quinze jours réservée à l'information des étudiants sur le déroulement des études, sur les débouchés et sur la vie universitaire.

Après une période d'auto-évaluation, une deuxième séquence de quinze jours est consacrée à des enseignements de mise à niveau dispensés sous forme de travaux dirigés s'adressant à des groupes de 40 étudiants (pour ceux qui le souhaitent).

Les six semaines suivantes regroupent des enseignements appartenant au module A 1 (cf. programme des enseignements).

Puis après un premier examen dont les notes compteront en fin de première année universitaire, le module A 2 se déroule pendant quatorze semaines.

Au cours du deuxième semestre, en plus des enseignements du module A 2, est organisé un enseignement de rattrapage portant sur les matières du module A 1. Celui-ci est destiné aux étudiants en difficulté à l'issue du premier semestre (moins de 180 points au premier examen).

En fonction des résultats obtenus en année A, l'étudiant pourra suivre ou l'année B, enseignement à large ouverture technologique, ou l'année C, enseignement de type fondamental.

1ère année

1er semestre (octobre à décembre)

15 jours : accueil - information des étudiants

Auto-évaluation

15 jours : remise à niveau (ou mémoire)

6 semaines : enseignements du module A 1
Mathématiques - Physique - Chimie - Biologie
Informatique - Anglais - Expression orale

1er examen

Etudiants ayant plus de 180 points

Etudiants ayant moins de 180 points

2ème semestre

14 semaines : module A 2 310 heures (22,5/semestre)
Mathématiques - Physique - Chimie - Biochimie -
Biologie animale - Biologie végétale - Biologie
cellulaire - Géologie - Informatique et Anglais

En plus enseignements
de rattrapage

2ème examen

2ème année

Année C

Année B

C. 1 : 10 semaines (à compter du L.10 ou du 7.10) = 240 heures (24 heures/semaine)	C. 2 : 14 semaines (à compter 2ème semaine janvier) = 310 heures (22,5 heures/semaine)
Langages fondamentaux : 0 heure	Anglais : 14 heures (1 heure/semaine) Informatique : 56 heures (4 heures/semaine)
Sous-total : 0 heure	70 heures
Filières :	
Chimie : → Chimie organique → Physique → Physiologie végétale → Génétique	Chimie : → Biochimie → Physique → Chimie des métaux → Chimie
Biologie : → Génétique → Physiologie végétale → Reproduction et développement → Chimie organique	Biologie : → Microbiologie → Biochimie → Physiologie animale → Biophysique
Sc. Terre : → Chimie organique → Géologie (Pétrographie) → Physiologie végétale → Géophysique	Sc. Terre : → Chimie des métaux → Géologie (Paléontologie et évolution) → Géologie (Stratigraphie et tectonique) → Microbiologie
Sc. Naturelles : → Génétique → Physiologie végétale → Reproduction et développement → Géologie (Pétrographie)	Sc. Naturelles : → Biochimie → Géologie (Paléontologie et évolution) → Géologie (Stratigraphie et tectonique) → Physiologie animale
Toutes les matières = 60 heures	
C. 1 : 30 heures de cours - 3 heures/semaine 20 heures de T.P. - 2 heures/semaine 10 heures de T.D. - 1 heure/semaine sauf Géologie : 25 C.H. 15 T.D. 20 T.P.	C. 2 : 28 heures de cours - 2 heures/semaine 21 heures de T.P. - 3 heures/7 semaines 11 heures de T.D. - 1,5 heure/7 semaines <small>- en alternance si nécessaire - (sauf)</small>

Enseignement de rattrapage

de l'année A et enseignement
à large ouverture technologique

Examen

Année C

Vie active

Autre
orientation
IUT, BTS...

Examen

diplôme
délivré

D.E.U.G. "B"

L'année B est organisée sous forme d'enseignements de rattrapage. C'est une année qui tient compte des acquis et qui permet aussi d'ouvrir des horizons professionnels. En cas de succès, l'étudiant a toujours la possibilité de s'orienter en année C.

L'année C, pour les étudiants reçus en fin de première année, comporte un enseignement de type fondamental distinguant quatre filières : biologie, sciences naturelles, sciences de la terre et chimie.

A titre d'indication, ce schéma de formation est imposé. Il n'y a donc pas recours au système de valeurs libres.

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

Les effectifs du premier cycle sont assez variables selon les années comme le montre le tableau ci-après.

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
Année A	380	335	371	446
Année B	85	85	65	-
Année C	237	231	267	301 (*)
Total	702	651	703	747

(*) Année de démarrage du D.E.U.G B avec système transitoire.

Origine géographique des étudiants

Année 1987-1988	Effectif	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	310 (*)	114	95	53	20	4	24
Année A		37 %	30,5 %	17 %	6,5 %	1 %	8 %
Année B	85	30	25	9	7	2	12
		35,5 %	29,5 %	10,5 %	8 %	2,5 %	14 %
Année C	237	103	55	41	10	3	25
		43,5 %	23 %	17,5 %	4 %	1,5 %	10,5 %
Total	632 100 %	247 39,1 %	175 27,7 %	103 16,3 %	37 5,8 %	9 1,4 %	61 9,7 %

(*) Nouveaux inscrits.

/...

c) Les résultats aux examens

	Année 1986-1987			Année 1985-1986		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
Année A	335	245	100	371	270	99
Année B	85	79	52	65	50	18
Année C	231	213	165	267	203	106

Le taux d'échec en première année est important puisqu'il concerne 70 % des inscrits. Il est encore élevé en deuxième année.

d) Les enseignants

Le Directeur de l'U.F.R. indique qu'il dispose de 60 enseignants à savoir 17 professeurs, 30 maîtres de conférence, 13 assistants dont un "associé". Il convient de noter la présence également de 34 chargés de cours (dont 10 appartiennent à l'U.F.R. de Sciences). Les chargés de cours sont appelés pour les matières d'informatique et de langues ainsi que pour les enseignements mis sur pied pour assurer l'ouverture sur la vie professionnelle.

Le Directeur de l'U.F.R. note qu'il sera bien difficile de conserver ces chargés de cours vu la rémunération qui leur est attribuée.

Une croissance éventuelle des effectifs rendra obligatoire l'attribution de personnel supplémentaire.

e) Le personnel A.T.O.S.

Le secrétariat de l'U.F.R. Sciences de la Vie et du Comportement composé de 5,5 postes assure les tâches administratives des deux départements biologie et psychologie.

Le département biologie dispose de 19 postes de techniciens et de services (3,5 agents de services, 12,5 postes d'agents contractuels de type C.N.R.S. et 3 postes de techniciens et d'aide technique), personnel spécialement formé en raison de la diversité des tâches à réaliser et des contraintes imposées par l'activité du département concernant les horaires, la sécurité, le suivi journalier de l'animalerie, etc....

/...

Cet effectif est jugé très insuffisant eu égard à l'importance des travaux de nettoyage à effectuer chaque jour (salles de dissection d'animaux occupées pour les travaux pratiques, verrerie...).

f) Les locaux

La mise en place du D.E.U.G. rénové a posé un problème particulièrement difficile de locaux en raison de l'augmentation des enseignements. Notons que le département de biologie a des salles en commun avec les Sciences et la Psychologie.

Une croissance des effectifs dans les années à venir accentuerait sensiblement les difficultés pour accueillir la totalité des étudiants et obligerait l'attribution de nouvelles salles d'enseignement. Il faut savoir que les cours de travaux pratiques sont assurés dans des salles spécialisées et prévues pour 20 personnes : en année A, 16 groupes fréquentent les salles de travaux pratiques, 4 en année B et 13 en année C.

Les enseignements de biologie nécessitent des équipements sophistiqués, c'est-à-dire coûteux. Ceux-ci sont, de plus, nombreux étant donné la variété des matières enseignées en deuxième année de D.E.U.G..

La présence des bibliothèques de Lettres et de Sciences n'est pas indispensable si une salle de travail dotée des ouvrages de bases est à la disposition des étudiants.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Il est difficile encore de savoir si dans un proche avenir le système de D.E.U.G. rénové sera maintenu ou revu. Tout dépendra de la politique de l'Etat en direction de l'enseignement supérieur et des moyens en personnel qu'il accordera aux Universités.

Sur le système actuel, trois obstacles majeurs se présenteraient en cas de dédoublement de ce D.E.U.G. B dit biologie.

* Un problème (pour l'Etat) de personnel lié à l'organisation de la scolarité.

La mise en place du D.E.U.G. rénové a en effet entraîné une augmentation des enseignements et des enseignants d'autant plus sensible que les cours de soutien, de rattrapage et de mise à niveau doivent, à la demande du Ministère, être dispensés sous forme de travaux dirigés (groupes de 40 étudiants). La multiplicité des cours pose une difficulté pour une éventuelle délocalisation. Le retour à une organisation plus classique réduirait très sensiblement les problèmes.

* Un problème financier pour les collectivités dû à l'importance et au coût des équipements utilisés pour l'enseignement des disciplines scientifiques (biologie, chimie, informatique...).

* Un problème lié à la faiblesse relative des effectifs en année B et en année C.

*
* *
*

F) D.E.U.G. C de l'U.F.R. "Sciences de la Vie et du Comportement" dit D.E.U.G. de psychologie

a) Nature de la formation - Les enseignements

Préparé à l'U.F.R. Sciences de la Vie et du Comportement, le D.E.U.G. de psychologie s'appuie depuis 1984 sur un système d'enseignements obligatoires par année. Auparavant, la scolarité s'organisait en unités de valeurs.

Une demande d'habilitation visant à rénover ce D.E.U.G. a été déposée pour la rentrée 1988 et vient tout juste d'être acceptée par le Ministère de l'Education Nationale.

Actuellement le programme d'enseignements dispensés dans le cadre du D.E.U.G. est le suivant :

D.E.U.G., mention Sciences humaines, section C - Psychologie

Pour être titulaire du D.E.U.G., section C, un étudiant doit suivre une formation de 705 heures dans les différentes spécialités de la psychologie dont la liste suit :

Première année

- Méthodologie et Psychologie générale (50 h)
- Psychologie et Statistiques (37 h 1/2)
- Psychologie et Mathématiques (37 h 1/2)
- Psychologie génétique (50 h)
- Psychologie sociale (50 h)
- Psychophysiologie Initiation à la Biologie animale et humaine (40 h)
- soit : - Informatique (atelier))
- Participation à la recherche) (30 h)
- Anglais)

/...

Deuxième année

- Méthodologie et Psychologie générale (75 h)
- Psychologie génétique (50 h)
- Techniques de la Psychologie (75 h)
- Psychologie sociale (50 h)
- Psychopathologie (50 h)
- Psychophysiology (60 h)
- Anglais (50 h)

N.B. - Le travail en laboratoire commence en deuxième année ainsi que les stages sur le terrain.

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, le premier cycle comptait 630 étudiants dont 398 en première année et 232 en deuxième année. Les effectifs en premier cycle sont en légère augmentation (611 en 1984-1985, 630 en 1987-1988). Pourtant cette U.F.R. reçoit en partie depuis l'année 1985-1986 des étudiants qui ont l'intention de se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs, concours qui recrute depuis la réforme de 1985 au niveau D.E.U.G.. La hausse exceptionnelle des effectifs constatée en première année en 1985-1986 est liée à cette nouvelle disposition.

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	398	371	446	387
2ème année	232	262	241	224
Total	630	633	687	611

Origine géographique

Année 1987-1988	Effectif total	Calvados	Manche	Orne	Haute-Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année	378 (*) 100 %	171 45,2 %	114 30,1 %	62 16,4 %	13 3,4 %	9 2,4 %	9 2,4 %
2ème année	225 (*) 100 %	99 44 %	58 25,8 %	40 17,8 %	13 5,8 %	7 3,1 %	8 3,5 %
Total	603 100 %	270 44,8 %	172 28,5 %	102 16,9 %	26 4,3 %	16 2,6 %	17 2,8 %

(*) Nouveaux inscrits.

/...

c) Les résultats aux examens

	Année 1986-1987			Année 1985-1986		
	Inscrits	Candidats	Admis	Inscrits	Candidats	Admis
1ère année	371	292)	446	354)
2ème année	262	199) 182 (*)	241	170) 139 (*)

(*) La mise en place d'un système d'enseignements obligatoires par année en 1984 n'a pas permis pendant deux ans de connaître la répartition de reçus en première et deuxième années.

d) Les enseignants

L'U.F.R. dispose de cinq professeurs de rang universitaire, neuf maîtres de conférence, cinq assistants dont un associé, sept chargés de cours. Le Directeur de l'U.F.R. indique que ce personnel enseignant est très insuffisant et que ce sous-encadrement du département de psychologie est ancien.

Le retour au système d'enseignements par année a permis de réduire le nombre d'interventions des enseignants et par là d'améliorer le taux d'encadrement. Toutefois le directeur évalue à cinq le nombre de postes d'enseignants manquant pour l'enseignement du département.

e) Le personnel A.T.O.S.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le secrétariat de l'U.F.R. Sciences de la Vie et du Comportement assure les tâches administratives des deux départements.

Le département de psychologie dispose de deux postes de techniciens de laboratoire et 1/2 poste de secrétaire.

Compte-tenu du nombre d'inscrits, le département devrait disposer d'un total de quatre postes.

f) Les locaux, les équipements

La psychologie est un département où le problème de locaux est "aigu". Les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés sont les

/...

mêmes que ceux du département de biologie. De plus, la psychologie partage des salles de cours avec le département de géographie et une salle d'informatique avec l'U.F.R. S.T.A.P.S..

Actuellement, compte-tenu des normes GARACES (45 étudiants par groupe de travaux dirigés), les salles utilisées sont à la fois insuffisantes en taille et en nombre. Les amphithéâtres commencent à faire défaut.

Les enseignements qui nécessitent des équipements sont les suivants : langues, informatique et psychophysiologie.

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Parmi les étudiants en scolarité dans ce département d'U.F.R., nombreux sont ceux qui ont l'intention, après obtention du diplôme, de se préparer à un concours à recrutement bac + 2 dans les domaines de l'éducation, du paramédical et du travail social.

Les statistiques montrent d'ailleurs que la chute des effectifs entre le premier et deuxième cycle est importante. Pour cette raison, il semble que cette formation serait tout indiquée pour une délocalisation.

Cependant plusieurs remarques sont à formuler :

- ce diplôme sera à la rentrée 1988 "rénové". Il en résultera des changements dans l'organisation de la scolarité et le contenu de l'enseignement.

Ce département connaît déjà un problème criant concernant les surfaces disponibles et l'encadrement en personnel enseignant. Il est évident que la rénovation accentuera les difficultés ;

- l'obstacle majeur est certainement celui du sous-encadrement actuel constaté au niveau du personnel enseignant dans ce département à l'Université de Caen. Le problème du sous-encadrement est compliqué par le fait que la formation des étudiants en D.E.U.G. nécessite la présence d'enseignants spécialistes dans les différentes disciplines de la psychologie (cf. tableau des spécialités pages 78 et 79).

En cas de délocalisation, il faudrait six postes d'enseignants supplémentaires. Il est donc clair que cette opération ne sera réalisable que si l'État apporte les moyens en personnel nécessaire.

Les autres obstacles paraissent bien moins importants mais doivent toutefois être soulignés.

Ainsi une délocalisation nécessitera :

- la création d'une bibliothèque bien fournie dans la mesure où cette discipline assure une formation diversifiée à la fois littéraire et scientifique ;

- la création de salles spécialisées et notamment pour les langues, l'informatique et les expérimentations.

G) D.E.U.G. "Anglais"

L'U.F.R. des Langues Vivantes Etrangères (L.V.E.) prépare deux types de D.E.U.G. :

- Un D.E.U.G. mention Lettres et Arts
Section "C" Langues Etrangères Appliquées (L.E.A.) qui comporte quatre filières :
 - . Anglais - Allemand,
 - . Anglais - Espagnol,
 - . Anglais - Italien,
 - . Anglais - Russe.

Ce D.E.U.G. ne sera pas étudié dans la mesure où il n'accueille pas un nombre suffisant d'étudiants dans chacune de ses quatre filières (cf. TABLEAU N° 14).

- Un D.E.U.G. mention Lettres et Arts
Section "B" Langues et Civilisations Etrangères qui propose cinq filières : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien et Russe.

Seule la filière "Anglais" accueille un nombre d'étudiants en première année supérieur au seuil retenu par le Comité Economique et Social. Cependant, étant donné la complexité de l'organisation, une présentation globale de ce D.E.U.G. section B sera élaborée.

a) Nature de la formation - Les enseignements

Le D.E.U.G. B, Langues et Civilisations Etrangères est un D.E.U.G. rénové depuis 1986. Il est centré sur l'étude d'une langue étrangère dominante soit l'Anglais, l'Allemand, l'Espagnol, l'Italien ou le Russe (cf. programme des enseignements).

L'enseignement, réparti sur deux années, est organisé en semestres.

A l'issue du premier semestre, chaque étudiant reçoit un conseil d'orientation qui peut être soit le maintien dans la filière choisie, soit l'inversion entre la langue dominante et la seconde langue, soit l'orientation dans l'autre section du D.E.U.G. (section C).

L'organisation des enseignements de première année est divisée comme suit :

Le premier semestre comprend quatre matières :

- 1 - Langue dominante qui correspond à la filière choisie.

/...

D.E.U.G. RENOVE "B" - 1ère ANNEE

D.E.U.G. B		Premier semestre - Orientation						
Langue dominante 48 h	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe			
Seconde langue 48 h	Une matière au choix parmi la liste suivante : - Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Russe - Italien débutant - Portugais débutant - Russe débutant - Polonais débutant Le choix d'une initiation en seconde langue est réservé aux étudiants n'ayant pas étudié une Langue Vivante (L.V.) II au lycée, et à des cas particuliers, par dérogation. L'étude de l'initiation devra être poursuivie en D.E.U.G. deuxième année ; dans ce cas, il n'est pas possible de choisir une L.V. III en bloc 3.							
Option 48 h	Une matière au choix parmi la liste suivante : <table style="width:100%; border:none;"> <tr> <td style="text-align:center; vertical-align:top;"> <u>Sciences humaines</u> - Géographie - Histoire - Philosophie - Psychologie - Sciences de l'Education - Sociologie </td> <td style="text-align:center; vertical-align:top;"> <u>Initiation 3ème langue (3)</u> - Italien - Polonais - Portugais (2) - Russe - Grec Moderne - Arabe Langues fennoscandinaves - Danois - Norvégien - Suédois - Finnois - Islandais </td> <td style="text-align:center; vertical-align:top;"> <u>Renforcement langue I</u> - Anglais renforcement - Allemand spécialisation (1) - Russe renforcement </td> </tr> </table> <p>(3) L'étude de la troisième langue devra être poursuivie aux semestres 2, 3 et 4 pour les D.E.U.G. B. Les étudiants de D.E.U.G. B Italien ne peuvent choisir une troisième langue en bloc 3, puisque l'option latin en deuxième année leur est imposée. (2) Option conseillée aux étudiants envisageant un D.E.U.G. B Espagnol. (1) Option conseillée aux étudiants envisageant un D.E.U.G. B Allemand.</p>					<u>Sciences humaines</u> - Géographie - Histoire - Philosophie - Psychologie - Sciences de l'Education - Sociologie	<u>Initiation 3ème langue (3)</u> - Italien - Polonais - Portugais (2) - Russe - Grec Moderne - Arabe Langues fennoscandinaves - Danois - Norvégien - Suédois - Finnois - Islandais	<u>Renforcement langue I</u> - Anglais renforcement - Allemand spécialisation (1) - Russe renforcement
<u>Sciences humaines</u> - Géographie - Histoire - Philosophie - Psychologie - Sciences de l'Education - Sociologie	<u>Initiation 3ème langue (3)</u> - Italien - Polonais - Portugais (2) - Russe - Grec Moderne - Arabe Langues fennoscandinaves - Danois - Norvégien - Suédois - Finnois - Islandais	<u>Renforcement langue I</u> - Anglais renforcement - Allemand spécialisation (1) - Russe renforcement						
48 h	Français.							
Deuxième semestre								
Filière au choix	Langue - Anglais - 42 h	Langue - Allemand - 72 h	Langue - Espagnol - 48 h	Langue - Italien - 48 h	Langue - Russe - 48 h			
	Civilisation - Anglais - 42 h	Civilisation - Allemand - 24 h	Civilisation - Espagnol - 48 h	Civilisation - Italien - 48 h	Civilisation - Russe - 48 h			
	Littérature - Anglais - 42 h	Littérature - Allemand - 48 h	Littérature - Espagnol - 48 h	Littérature - Italien - 48 h	Littérature - Russe - 48 h			
	Linguistique - Anglais - 42 h	Linguistique - Allemand - 24 h	Linguistique - Espagnol - 24 h	Linguistique - Italien - 24 h	Linguistique - Russe - 24 h			
Troisième langue (uniquement pour les étudiants ayant choisi cette option au premier semestre).								

D.E.U.G. RENOVE "B" - 2ème ANNEE

Troisième et quatrième semestres					
Matières obligatoires	Langue - Anglais - 78 h	Langue - Allemand - 104 h	Langue - Espagnol - 130 h	Langue - Italien - 78 h	Langue - Russe - 78 h
	Civilisation - Anglais - 78 h	Civilisation - Allemand - 52 h	Civilisation - Espagnol - 52 h	Civilisation - Italien - 78 h	Civilisation - Russe - 78 h
	Littérature - Anglais - 78 h	Littérature - Allemand - 78 h	Littérature - Espagnol - 52 h	Littérature - Italien - 78 h	Littérature - Russe - 78 h
	Linguistique - Anglais - 52 h	Linguistique - Allemand - 52 h	Linguistique - Espagnol - 52 h	Linguistique - Italien - 52 h	Linguistique - Russe - 52 h
Option 52 h	<p>Une option au choix parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences de l'Education - Histoire de l'Art (4) - Latin (3) - Français (2) - Anglais L.V. II - Informatique - Schéma de la communication (réservé aux salariés inscrits au C.T.E.)* <p style="text-align: right;">3ème langue (poursuite de celle étudiée en 1ère année)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Italien - Polonais - Portugais - Russe - Grec Moderne - Arabe <p style="text-align: right;">Langues fenno-scandinaves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danois - Norvégien - Suédois - Finnois - Islandais <p>(4) Option ouverte en priorité aux anglicistes. (3) Option obligatoire pour les étudiants d'italien. (2) Option obligatoire pour les étudiants réorientés de C vers B. (1) L'étude de la troisième langue doit être obligatoirement poursuivie en deuxième année.</p>				

(C.T.E.)* - Centre de Télé-Enseignement.

2 - Une seconde langue vivante au choix.

3 - Choix d'une option entre les sciences humaines, l'initiation à une troisième langue (vivement conseillé pour les étudiants hésitant entre le D.E.U.G. section B ou C), un soutien pour la langue vivante dominante.

4 - Français.

Les étudiants accèdent ensuite aux enseignements du second semestre. Ceux-ci, tous consacrés à la langue dominante du D.E.U.G., sont de quatre ordres :

- . pratique de la langue dominante,
- . civilisation,)
- . littérature,) concernant la langue dominante
- . linguistique.)

Les examens reposent sur un système annuel. Toutes les notes de chaque matière sont regroupées et une moyenne globale de 10 sur 20 est exigée pour l'admission.

La seconde année du D.E.U.G. B comprend les mêmes enseignements que ceux du second semestre de première année. Cependant les étudiants doivent compléter leur enseignement par une option (cf. programme des enseignements).

b) Les effectifs - L'origine géographique des étudiants

En 1987-1988, le premier cycle de la filière Anglais comptait 620 étudiants dont 357 en première année et 263 en deuxième année. Les effectifs de première année, mis à part la pointe exceptionnelle en 1985-1986 due à la réforme relative au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs, sont en faible augmentation. En revanche, sur les quatre dernières années, ceux de seconde année ont augmenté de 17,5 %, ce qui explique la croissance de l'effectif total dans ce D.E.U.G. "Anglais".

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année Anglais	357	349	394	348
2ème année Anglais	263	285	233	224
Total Anglais	620	634	627	572

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année				
Allemand	69	65	60	62
Espagnol	62	54	65	49
Italien	19	23	33	26
Russe	4	7	6	7
2ème année				
Allemand	55	40	46	34
Espagnol	70	62	50	39
Italien	26	28	24	13
Russe	8	5	5	6
Total				
Allemand	124	105	106	96
Espagnol	132	116	115	88
Italien	45	51	57	39
Russe	12	12	11	13

Origine géographique

Année 1987-1988	Effectif total	Calvados	Manche	Orne	Haute- Ndie	Pays de la Loire	Autres
1ère année Anglais	357 100 %	141 39,5 %	76 21,5 %	40 11 %	42 11,5 %	3 1 %	55 15,5 %
2ème année Anglais	263 100 %	97 37,0 %	58 22 %	40 15 %	28 10,5 %	2 1 %	38 14,5 %
Total	620 100 %	238 38,5 %	134 21,5 %	80 13,0 %	70 11 %	5 1 %	93 15 %

c) Les résultats aux examens

L'organisation antérieure à 1986 en unités de valeurs ne permet pas de donner des résultats fiables de passage de première en deuxième année.

/...

Les seuls chiffres disponibles concernent, pour cette raison, le nombre d'étudiants ayant obtenu leur D.E.U.G. en 1986-1987 et le taux de réussite par rapport au nombre d'inscrits en deuxième année.

Diplôme 1986-1987	Nombre d'inscrits	Nombre d'étudiants ayant obtenu leur D.E.U.G.	Taux (%)
Anglais	293	108	36,9
Allemand	42	17	40,5
Espagnol	68	22	32,4
Italien	30	12	40
Russe	4	1	25

Ce tableau montre que le taux d'échec en deuxième année est assez élevé dans ces disciplines.

d) Les enseignants

Dans sa réponse au questionnaire, le Directeur de l'U.F.R. indique qu'il dispose actuellement pour l'ensemble de son Unité 12 professeurs, 31 maîtres de conférences, 10 assistants, 97 chargés de cours, 7 professeurs associés auxquels il faut ajouter 22 autres intervenants et ce pour 2 502 étudiants toutes années, D.E.U.G. et filières confondus en 1987-1988. Ces chiffres indiquent un sous-encadrement notoire qui nécessite l'intervention de nombreux chargés de cours.

Bien que non spécifique à Caen, ce sous-encadrement dans les disciplines linguistiques, constitue le problème majeur de l'U.F.R..

e) Le personnel A.T.O.S.

L'U.F.R. emploie actuellement 8 personnes. Pour le Directeur, 10 personnes seraient un minimum.

f) Les locaux

Les problèmes de locaux sont particulièrement aigus dans cette U.F.R.. En effet les étudiants concernés doivent suivre des cours non seulement dans des conditions difficiles mais encore doivent régulièrement utiliser des salles appartenant à d'autres U.F.R..

/...

Le Directeur de l'U.F.R. estime ses besoins de la façon suivante :

	Locaux actuels	Besoins
Amphithéâtre	0 (service commun)	2
Salles de cours et de travaux dirigés	14	20
Laboratoire (langues, informatique)	langues : géré par un service commun. Informatique : 1	
Bibliothèque de l'U.F.R.	1	1 (à agrandir)
Salles de travail	7	7 (à agrandir)
Bureaux des professeurs	21	40
Locaux administratifs	5	5

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

Compte-tenu de ce qui vient d'être exposé, deux difficultés techniques majeures apparaissent à propos de l'étude d'une délocalisation du D.E.U.G. "Anglais".

Le premier obstacle est lié à l'organisation de la scolarité. En effet, la réorientation qui est proposée à l'issue du premier semestre de première année à Caen pourra difficilement être envisagée dans l'antenne délocalisée.

Le deuxième concerne le recrutement des enseignants nécessaires au fonctionnement de l'antenne, compte-tenu de l'importance des besoins de l'Université de Caen dans les disciplines linguistiques.

Ces problèmes résolus, la délocalisation partielle du D.E.U.G. Anglais ne devrait pas poser de difficultés majeures dans la mesure où cette discipline ne nécessite pas d'équipements lourds.

*
* *
*

/...

H) D.E.U.G. "Lettres Modernes"

Le D.E.U.G. de Lettres Modernes appartient à l'U.F.R. des Sciences de l'Homme.

a) Nature de la formation - Les enseignements

Le D.E.U.G. Lettres Modernes est un D.E.U.G. rénové. En début d'année, chaque étudiant est confié à un professeur conseiller. Un entretien obligatoire essaie de définir, en fonction des vœux de l'étudiant et de son passé scolaire, le meilleur profil d'études. Le projet est examiné régulièrement et modifié, si nécessaire, en fonction des résultats obtenus.

Le D.E.U.G. est organisé comme suit :

1ère année

Le premier semestre est un semestre d'orientation. L'enseignement est le même pour tous les étudiants de Lettres Modernes. Il est pour une grande part commun avec un autre D.E.U.G. de l'U.F.R. des Sciences de l'Homme, celui de Philosophie.

Enseignements
obligatoires

- "Le discours philosophique et ses formes historiques" 4 heures hebdomadaires (50 h).
- "Analyse du discours" 4 heures hebdomadaires (50 h).
- "Problèmes de l'histoire littéraire" 4 heures hebdomadaires (50 h).
- "Initiation aux arts du spectacle" 2 heures hebdomadaires (25 h).

Ces enseignements comportent chaque semaine :

- 2 heures de cours magistral (tous les étudiants),
- 2 heures de travaux dirigés (par petits groupes).

* Latin (enseignement annuel).

- Options au choix : "Introduction à la sémiologie du cinéma" (25 h).
- "Histoire pour Lettres Modernes" (25 h).

• Enseignements communs avec le D.E.U.G. Philosophie.

* Selon le niveau des étudiants, trois valeurs de latin sont à leur disposition.

/...

D.E.U.G. RENOVE : LETTRES MODERNES

Première année

1er semestre

Le discours philosophique (50 H) *	Analyse du discours (50 H) *	Problèmes de l'histoire littéraire (50 H) *	Initiation aux Arts du Spectacle (25 H)	Latin	Histoire (25 H) Cinéma (25 H)
4 H hebdo.	4 H hebdo.	4 H hebdo.	2 H hebdo.		2 H hebdo.
Enseignements obligatoires					Enseignement optionnel + Grec 100 H

* Cours magistral et travaux dirigés.

2e semestre

Tronc commun - enseignements obligatoires aux trois filières

Méthodologie des études littéraires (50 H)	Description du français contemporain (25 H)	Latin
4 H hebdo.	2 H hebdo.	2 ou 3 H hebdo.

Et choisir une des trois filières :- Filière Enseignement

L'institution de la Littérature - (50 H)

4 H hebdo.

- Filière Linguistique

Linguistique générale (25 H)

2 H hebdo.

Histoire des Sciences du Langage (25 H)

2 H hebdo.

- Filière Arts du spectacle

Théâtre I (50 H)

Cinéma (50 H)

Soutien

Les étudiants qui, à la fin du premier semestre n'auront pas atteint le niveau requis dans les valeurs "Discours philosophique" et "Analyse du discours" seront orientés vers un enseignement de soutien de 10 heures s'ils ont souscrit à certaines conditions durant le 1er semestre. Pour la valeur "Problèmes de l'Histoire littéraire" le soutien sera organisé pour les étudiants des filières "Arts du Spectacle" et "Linguistique".

Deuxième semestre

A la fin du premier semestre, en accord avec son professeur conseiller, l'étudiant opte pour une des trois filières du second semestre (sauf en cas de réorientation vers le D.E.U.G. de Philosophie).

Les filières du D.E.U.G. Lettres Modernes sont les suivantes :

- 1 - Enseignement,
- 2 - Formation littéraire générale (elle n'apparaît qu'en seconde année),
- 3 - Arts du Spectacle,
- 4 - Linguistique.

Enseignements communs aux trois filières du second semestre :

- Méthodologie des études littéraires - 2 heures de cours magistral + 2 heures de travaux dirigés hebdomadaires (50 h),
- Description du français contemporain - 2 heures de travaux dirigés (25 h),
- Latin (annuel).

Enseignements par filière :

. Filière 1 / Enseignement (et filière 2)

- L'institution de la littérature - 2 heures de cours magistral + 2 heures de travaux dirigés hebdomadaires (50 h).

. Filière 3 / Arts du Spectacle

- Analyse et technique du cinéma - 2 heures hebdomadaires + stage (50 h),
- Théâtre I - 4 heures hebdomadaires (50 h).

/...

. Filière 4 / Linguistique

- Linguistique générale - 2 heures hebdomadaires (25 h),
- Histoire des sciences du langage - 2 heures hebdomadaires (25 h).

Les étudiants peuvent s'inscrire, en plus, à d'autres unités de valeurs choisies dans une des filières qu'ils ne suivent pas (dans la limite des places disponibles) et à des unités de valeurs libres.

2ème année

En seconde année, chaque filière devient autonome avec des enseignements obligatoires propres à chaque département et une unité de valeurs libre, au choix de l'étudiant, enseignée en littérature. Une liste très restrictive a été arrêtée par le Conseil d'Administration de l'Université.

Enseignements obligatoires

. Filière "Enseignement"

- 1 - Littérature médiévale I -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 2 - Méthodes d'explication et de commentaire -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 3 - Description du français contemporain -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 4 - Origine et formation de la langue française -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 5 - Une unité de valeurs parmi les trois suivantes : Littérature comparée I -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h) ; Littérature comparée II -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h) ; Poétique comparée (50 h).

. Filière "Formation littéraire générale"

- 1 - Méthodes d'explication et de commentaire -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 2 - Description du français contemporain -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 3 - 50 heures d'enseignement choisies parmi les unités de valeurs de niveau II du D.E.U.G. de Lettres Modernes.

/...

. Filière "Arts du Spectacle"

- 1 - Théâtre II -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 2 - Masse-média et communications -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 3 - Droit et gestion -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 4 - Au choix : Théâtre et Société -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h) ; Evolution des formes cinématographiques -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h) ; Pratique du jeu dramatique -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h) ; Technique du cinéma -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 5 - Une unité de valeurs de littérature française de 50 heures (à l'exception de Littérature médiévale).

. Filière "Linguistique"

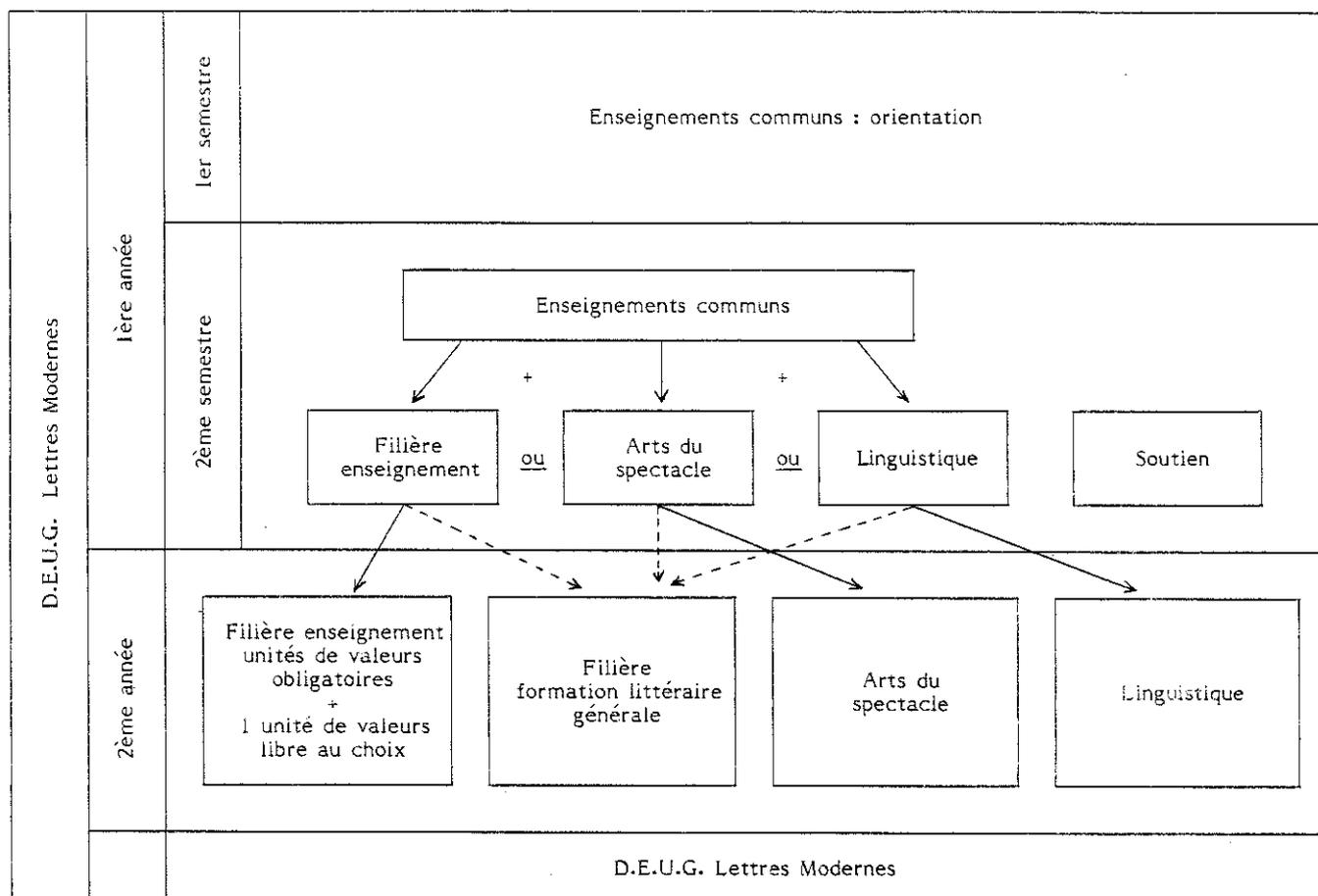
- 1 - Description du français contemporain -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 2 - Origine et formation de la langue française -annuel- 2 heures hebdomadaires (50 h),
- 3 - Deux unités de valeurs sur les quatre suivantes : Problèmes du traitement automatique du langage (premier semestre) 2 heures hebdomadaires (25 h) ; Sémiotique textuelle (premier semestre) 2 heures hebdomadaires (25 h) ; Sémantique (deuxième semestre) 2 heures hebdomadaires (25 h) ; Psycholinguistique (deuxième semestre) 2 heures hebdomadaires (25 h),
- 4 - Deux unités de valeurs de littérature française de 50 heures.

Obligations pour toutes les filières

Langue vivante étrangère - 50 heures - exemple : Anglais - 2 heures hebdomadaires (50 h).

Latin.

/...



b) Les effectifs

En 1987-1988, le premier cycle comptait 645 étudiants dont 338 en première année et 307 en deuxième année. Il convient de noter une nouvelle fois la hausse exceptionnelle des effectifs en 1985-1986 en raison de la réforme relative au concours d'entrée à l'École Normale d'Instituteurs.

Cependant, en quatre ans, les effectifs de première année ont augmenté de 22 %. Dans le même temps, ceux de deuxième année ont crû de 84 % ce qui révèle un taux d'échec en D.E.U.G. important.

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	338	399	457	277
2ème année	307	298	235	165
Total	645	697	692	444

/...

L'U.F.R. n'a pas communiqué l'origine géographique des étudiants inscrits dans ce D.E.U.G..

c) Le résultat aux examens

	Année 1986-1987		Année 1985-1986	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
1ère année	399	n.c.	457	n.c.
2ème année	298	127	235	69

Le Directeur de l'U.F.R. n'a communiqué que le résultat en deuxième année de D.E.U.G.. Le tableau ci-dessus permet de constater que le taux d'échec en deuxième année est particulièrement élevé.

d) Les enseignants

Bien que nous ne disposions pas d'informations précises dans ce domaine, nous devons toutefois souligner le sous-encadrement important dans les disciplines littéraires en général, et notamment en français où la demande des autres U.F.R. est très forte.

e) Les emplois A.T.O.S.

Les besoins sont importants. A titre d'exemple, le Directeur de l'U.F.R. indique que le secrétariat du département de français ne bénéficie que d'un demi poste alors qu'un temps plein serait indispensable. Deux autres départements sont sans infrastructure administrative.

Enfin il y a un manque considérable en personnel de bibliothèque depuis la disparition des moniteurs.

f) Les locaux, les équipements

Le Directeur de l'U.F.R. indique qu'un déficit en locaux est important et concerne principalement les bureaux d'enseignants. Il précise qu'à l'U.F.R. des Sciences de l'Homme, il y a, en moyenne, un peu plus de trois enseignants par bureau.

/...

g) Le point de vue du Comité Economique et Social

L'organisation des enseignements semble être un obstacle à la délocalisation. En effet, les D.E.U.G. Lettres Modernes et Philosophie ont au cours du premier semestre de première année la moitié de l'enseignement en commun. De plus, un choix entre trois filières est proposé dès le deuxième semestre, ce qui sera difficile à réaliser dans une antenne délocalisée.

Un deuxième obstacle concerne la création par l'Etat de postes d'enseignants et de non enseignants dans l'antenne délocalisée alors qu'un sous-encadrement notoire est observé à l'Université de Caen.

Enfin la présence d'une bibliothèque bien fournie est indispensable si une délocalisation de ce D.E.U.G. est envisagée.

*
* *
*

1) D.E.U.G. "Histoire"

L'U.F.R. d'Histoire est responsable de deux D.E.U.G. :

- un D.E.U.G. Sciences humaines, mention Histoire,
- un D.E.U.G. Histoire, mention Administration générale, créé l'an passé, qui accueille un nombre limité d'étudiants.

a) Nature de la formation - Les enseignements

Le D.E.U.G. Sciences humaines mention Histoire est organisé selon le système des unités de valeurs. Une valeur représente une unité d'enseignement comprenant deux ou quatre heures hebdomadaires (en général une heure de cours et un ou deux heures de travaux dirigés).

Le D.E.U.G. mention Histoire comprend un horaire d'enseignement de 786 heures effectives réparti sur deux ans.

Il comprend des matières obligatoires imposées, des matières obligatoires optionnelles pour lesquelles un choix est ouvert à l'étudiant. Pour chaque initiation, l'étudiant a deux possibilités :

- 1 - Sciences économiques et démographie ou sociologie et psychologie sociale,
- 2 - Sciences géographiques ou archéologie et histoire de l'art.

/...

A ces enseignements s'ajoutent des matières choisies librement. Il n'existe pas de distinction de niveaux entre les valeurs du D.E.U.G. Histoire. Aucune contrainte n'est imposée aux étudiants dans le choix des valeurs qu'ils entendent suivre en première année et celles qu'ils réservent à la deuxième année.

b) Les effectifs

En 1987-1988, le premier cycle comptait 394 étudiants dont 267 en première année et 127 en seconde année.

L'évolution des effectifs est en augmentation pour l'ensemble du D.E.U.G.. Il y a dix ans, le D.E.U.G. d'Histoire comprenait 169 étudiants.

Inscrits	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985
1ère année	267	259	257	221
2ème année	127	110	92	80
Total	394	369	349	301

c) Les résultats aux examens

Le service de la scolarité a communiqué les résultats aux examens de deuxième année de D.E.U.G.. Ces statistiques permettent de voir que le taux d'échec dans cette discipline est là encore élevé.

	Année 1985-1986		Année 1986-1987	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
1ère année	257	n.c.	259	n.c.
2ème année	92	32	110	26

d) Le point de vue du Comité Economique et Social

Bien que n'ayant pu obtenir davantage d'informations sur la préparation de ce D.E.U.G., on peut tout de même affirmer que deux obstacles majeurs se présenteraient en cas de délocalisation de cette discipline. Ils concernent :

- l'organisation de la scolarité, qui s'appuie sur un système d'unités de valeurs,
- le niveau de qualité des bibliothèques, cette discipline nécessitant la présence de fonds de documentation spécifique de valeur. A titre d'exemple, l'Université de Caen possède un fonds normand de documentation.

LES CONDITIONS DE SUCCES D'UNE OPERATION
DE DELOCALISATION

Une opération de délocalisation ne peut se réaliser qu'après une démarche de concertation et de négociation entre l'Etat, l'Université et les collectivités concernées.

De la manière dont seront menées et conclues les négociations dépendra la réussite de l'opération.

Pour le Comité Economique et Social, les négociations doivent porter principalement sur quatre points :

- . la reconnaissance de l'antenne par le Ministère de l'Education Nationale,
- . l'accueil des étudiants,
- . la qualité de l'enseignement,
- . l'égalité pour l'ensemble des étudiants bas-normands.

1°/ La recherche de la reconnaissance de l'antenne délocalisée par le Ministère

La reconnaissance de l'antenne délocalisée par le Ministère a pour avantage essentiel d'engager l'Etat financièrement dans sa mise en place et son fonctionnement. Elle ne peut être obtenue qu'à trois conditions :

- l'émergence d'une initiative et d'une volonté locales (Université-Commune) et d'une contribution financière des collectivités (Région-Département-Commune) concernées. La Région peut, concernant l'opération (ou les opérations), passer un contrat avec l'Etat. Selon la circulaire du Premier Ministre (déjà citée) relative à la négociation des contrats Etat-Région, l'engagement du Ministère chargé des enseignements supérieurs ne saurait (alors) être inférieur à 50 % du coût total T.T.C. du projet (incluant constructions et équipements pédagogiques et scientifiques) ;

- la dépendance administrative et pédagogique de l'antenne à une Université-mère. Cette condition justifierait l'appellation d'antenne universitaire qui s'appliquerait difficilement à une structure autonome dotée de ses propres enseignants sans lien avec des deuxième et troisième cycles et la recherche ;

- l'accueil d'une population étudiante d'un volume significatif (300 étudiants au minimum en flux d'entrée). Il est tout à fait hors de question d'atteindre actuellement cette condition par la délocalisation partielle d'un seul département d'enseignement universitaire. Le non-respect de cette condition conduirait l'Etat à ne pas être partie prenante et la Région à mettre en place une antenne dite "sauvage". L'Université de Caen n'a pas les moyens de supporter la charge induite même partielle.

/...

L'estimation du nombre minimum de départements à délocaliser (3 ?) est difficile à effectuer. L'origine géographique des étudiants actuellement inscrits en D.E.U.G. à l'Université de Caen n'a qu'une valeur indicative (cf. partie II). Il convient d'évaluer, de plus, le nombre d'étudiants qui, pour des raisons essentiellement géographiques (Sud Manche, Sud et Est de l'Orne, Est du Calvados) sont inscrits dans une région voisine (cf. TABLEAUX N° 15 et N° 16).

2°/ La recherche d'un accueil agréable et de qualité

La création d'une antenne délocalisée constitue pour une municipalité une opération d'envergure. En effet, elle engage tout d'abord des dépenses d'investissement puis des dépenses répétitives de fonctionnement.

Qu'elles soient réalisées par construction ou rénovation de bâtiments existants, les structures de formation doivent être conçues, équipées et adaptées pour accueillir un enseignement de qualité. Outre des salles de cours, de travaux dirigés et des bureaux administratifs (secrétariat-professeurs), celui-ci exige aujourd'hui des laboratoires (langues, informatique...) et des locaux d'études opérationnels (salle de travail, bibliothèque).

Ces opérations doivent être accompagnées de constructions complémentaires :

- . structures d'hébergement et de restauration, crèche,
- . antennes ou bureaux administratifs (scolarité, rectorat, C.R.O.U.S., mutuelles, C.I.O., bureau d'accueil des étrangers...).

La présence de logements de professeurs serait opportune.

La création de l'ensemble de ces locaux ne suffit pas à la qualité de l'accueil. Pour le Comité, une attention particulière doit être portée à l'environnement des étudiants et à leur insertion dans la ville et dans la structure de formation.

La pluridisciplinarité des filières de formation dans les antennes délocalisées constitue le meilleur moyen d'enrichir l'environnement interne.

La bonne insertion des étudiants dans la ville dépend largement des mesures que prendra la municipalité pour les intéresser à la vie locale. Cela signifie, pour eux, participation aux activités culturelles, ouverture des équipements municipaux et application de mesures sociales (tarifs préférentiels).

/...

Etudiants inscrits dans une région voisine	Economie	Lettres	Droit	Sciences
<u>CALVADOS</u>				
Le Havre	4	0	0	6
Rouen	9	47	22	20
Brest	0	0	0	9
Rennes I	14	4	9	49
Rennes II	3	51	0	1
Poitiers	0	5	2	3
Tours	3	12	2	2
Orléans	2	4	3	8
Le Mans	2	7	1	1
Angers	1	2	0	2
Nantes	0	3	0	2
Région parisienne	50	371	129	109
	<u>88</u>	<u>506</u>	<u>168</u>	<u>212</u>
<u>MANCHE</u>				
Le Havre	1	0	0	4
Rouen	2	18	10	14
Brest	0	3	2	7
Rennes I	38	1	78	145
Rennes II	22	272	0	3
Poitiers	0	2	2	3
Tours	4	6	4	1
Orléans	0	1	0	5
Le Mans	4	4	4	4
Angers	1	7	1	7
Nantes	2	4	0	3
Région parisienne	32	215	78	66
	<u>106</u>	<u>533</u>	<u>179</u>	<u>262</u>
<u>ORNE</u>				
Le Havre	1			1
Rouen	3	23	4	9
Brest	0	0	0	4
Rennes I	10	3	14	51
Rennes II	6	50	0	1
Poitiers	0	1	0	3
Tours	21	46	11	10
Orléans	0	1	1	4
Le Mans	35	72	55	33
Angers	6	10	1	5
Nantes	0	2	1	2
Région parisienne	22	158	58	53
	<u>104</u>	<u>366</u>	<u>145</u>	<u>176</u>

TABLEAU N° 15 : Etudiants bas-normands inscrits dans une région voisine
Année 1985-1986 (14)

/...

	DROIT		ECONOMIE		LETTRES		SCIENCES	
	A	B	A	B	A	B	A	B
<u>CALVADOS</u>								
Académie de Rouen	2	2	6	6	9	5	1	4
- Le Havre	0		1		0		0	
- Rouen	2		5		9		1	
Académie de Rennes	2	2	1	0	10	7	4	5
- Brest	0		0		0		1	
- Rennes I	2		1		1		2	
- Rennes II	0		0		9		1	
Académie de Poitiers	2	0	0	0	1	0	0	0
- Poitiers	2		0		1		0	
Académie d'Orléans-Tours	3	1	0	0	4	3	0	0
- Tours	1		0		3		0	
- Orléans	2		0		1		0	
Académie de Nantes	0	1	1	0	4	4	0	1
- Le Mans	0		1		3		0	
- Angers	0		0		1		0	
- Nantes	0		0		0		0	
Académies de la Région parisienne	20	4	10	4	39	23	11	2
	<u>29</u>	<u>10</u>	<u>18</u>	<u>10</u>	<u>67</u>	<u>42</u>	<u>16</u>	<u>12</u>
<u>MANCHE</u>								
Académie de Rouen	3	1	0	0	5	4	1	1
- Le Havre	0		0		0		0	
- Rouen	3		0		5		1	
Académie de Rennes	22	12	15	14	65	56	28	24
- Brest	1		0		0		0	
- Rennes I	21		7		0		27	
- Rennes II	0		8		65		1	
Académie de Poitiers	0	0	0	0	1	1	0	0
- Poitiers	0		0		1		0	
Académie d'Orléans-Tours	2	0	0	0	1	1	0	0
- Tours	2		0		1		0	
Académie de Nantes	2	1	2	1	4	3	3	2
- Le Mans	1		1		1		0	
- Angers	1		0		2		2	
- Nantes	0		1		1		1	
Académies de la Région parisienne	12	1	8	0	31	11	3	2
	<u>41</u>	<u>15</u>	<u>25</u>	<u>15</u>	<u>107</u>	<u>76</u>	<u>35</u>	<u>29</u>
<u>ORNE</u>								
Académie de Rouen	2	0	1	2	9	4	2	1
- Le Havre	0		0		0		0	
- Rouen	2		1		9		2	
Académie de Rennes	4	5	3	2	11	15	7	5
- Rennes I	4		3		0		6	
- Rennes II	0		0		11		1	
Académie de Poitiers	0	0	0	0	0	0	0	1
- Poitiers	0		0		0		0	
Académie d'Orléans-Tours	4	1	7	3	17	10	1	2
- Tours	3		6		17		1	
- Orléans	1		1		0		0	
Académie de Nantes	23	18	18	6	24	22	14	9
- Le Mans	22		18		22		12	
- Angers	1		0		1		2	
- Nantes	0		0		1		0	
Académies de la Région parisienne	11	2	3	0	35	14	8	2
	<u>44</u>	<u>26</u>	<u>32</u>	<u>13</u>	<u>96</u>	<u>65</u>	<u>32</u>	<u>20</u>

A = nouveaux inscrits selon l'adresse des parents,

B = bacheliers 1985 inscrits selon le département de leur dernière scolarité.

TABLEAU N° 16 : Etudiants bas-normands -nouveaux inscrits
et bacheliers 1985- en scolarité dans une région voisine
Année 1985-1986 (15)

/...

3°/ La recherche d'un enseignement de qualité

La pérennité de l'antenne délocalisée tient essentiellement à la qualité de l'enseignement qui sera dispensé. Des exemples de fermetures d'antennes existent déjà en France (Maubeuge).

Pour éviter un tel échec, la municipalité d'accueil a tout intérêt à offrir aux enseignants et étudiants les meilleures conditions d'accueil et de travail, c'est-à-dire, l'installation d'équipements à la hauteur de ce que devrait proposer toute université aujourd'hui en France (équipements de laboratoires, service de reprographie, équipements d'accès aux banques de données...).

Cela exige également d'avoir recours aux techniques modernes de communication pour les relations entre l'antenne et les structures de l'Université-mère -éventuellement la téléconférence- (cf. ANNEXE XVII).

4°/ Le respect de trois principes d'égalité

Le Comité Economique et Social considère que la délocalisation doit, dans la mesure du possible, reposer sur trois principes d'égalité mutuellement acceptés par l'Université-mère et par l'antenne :

- . le libre choix d'inscription,
- . l'unicité des enseignements (et facilités identiques dans le domaine du télé-enseignement : le prêt de cassettes),
- . l'unicité des examens.

5°/ Quelques recommandations

Par ailleurs le Comité Economique et Social tient à formuler, à l'adresse des différents partenaires concernés par une opération de délocalisation, quelques recommandations concourant à la valorisation de l'antenne.

* Région et Département concernés doivent se concerter et adopter des mesures susceptibles d'améliorer les communications routières et ferroviaires vers et au départ de la ville d'accueil et notamment celles relatives à l'organisation des transports collectifs (car, fer).

* L'Université doit faire face actuellement à un problème de recrutement d'enseignants lié essentiellement à celui de leur rémunération et notamment la rémunération des heures complémentaires (heures assurées en sus du temps d'enseignement obligatoire). Il est évident que l'antenne délocalisée n'échappera pas à ce problème de dimension nationale.

Dans le même ordre d'idée, il serait regrettable que ce problème d'occupation des postes d'enseignants dans l'antenne s'aggrave en raison de remboursements de frais de transport dissuasifs par leur modestie.

C'est pourquoi le Comité propose que la convention entre l'Université et la commune d'accueil réserve une disposition à cette question et prévoie une base de remboursement décente.

Le Comité souhaite également que soit précisé dans cette convention le statut du personnel non enseignant (personnel ATOS).

* Le choix des filières de formation susceptibles d'être dispensées dans l'antenne est primordial et doit être effectué de façon judicieuse. Dans cet esprit, l'accueil d'une discipline absente dans la région la plus proche paraît opportune (exemples : A.E.S. dans l'Orne, discipline absente au Mans). Des collaborations et des accords avec les universités voisines pourraient être recherchés.

La pluridisciplinarité, nous l'avons déjà indiqué, est à rechercher. Une antenne délocalisée pouvant regrouper les grandes disciplines (Economie, Droit, Sciences, Lettres notamment un département de langues) serait idéale.

Cependant le Comité souhaite que la Région porte une attention particulière au nombre probable d'inscrits en deuxième année dans une discipline. Ce chiffre ne doit en aucun cas être inférieur à la taille normale d'un T.D. ou T.P..

* Enfin, le Comité souhaite que l'antenne soit ouverte à tout public. En ce sens, il demande que toutes les mesures soient prises pour l'accueil de l'ensemble des handicapés (adaptation des salles d'enseignement, de locaux d'hébergement et de restauration et des équipements).

CONCLUSION

Pour le Comité, l'idée de la délocalisation ne se résume pas à la seule question de l'aménagement du territoire mais doit s'intégrer dans une étude globale relative à l'avenir de l'Université.

Il faut avoir conscience qu'une Université est un équipement majeur parmi tous ceux qui contribuent à la promotion générale d'une région.

Le développement de l'Université est à la fois une nécessité et un atout économiques, tout le monde doit donc s'attacher à en faire un établissement de qualité.

* Nécessité économique car elle dispense une formation supérieure ouverte sur le monde du travail.

* Atout économique car elle a le pouvoir, lorsqu'elle est de qualité, à la fois d'attirer et de fixer des jeunes dans une région.

C'est dans ce cadre du développement de l'Université et de l'accueil de nouvelles filières de formation que des délocalisations décentralisées de formations supérieures sont en mesure d'être menées avec efficacité.

C'est en ce sens que le Comité réitère le souhait qu'un schéma directeur de l'enseignement supérieur soit élaboré en Basse-Normandie, demande qu'il avait déjà formulée au cours de son étude sur l'enseignement supérieur court.

L'ambition de ce plan doit être double :

- faciliter l'adaptation de l'appareil de formation aux réformes relatives à l'enseignement supérieur, réformes qui envisageront la création de nouvelles filières d'enseignement supérieur plus professionnelles afin de limiter l'échec universitaire ;

- prendre en considération les premiers choix exprimés par les futurs bacheliers -filières de formation, type d'enseignement, lieu d'inscription...- (16).

Ce cadre défini, le Comité estime que les opérations de délocalisation pourraient être conçues.

L'étude de faisabilité aboutit en effet au constat que toute délocalisation de discipline, une fois la masse critique obtenue, n'est qu'un problème de moyens pour résoudre les problèmes techniques. La réussite d'une

opération dépendra donc des moyens que les collectivités accorderont en investissement et en fonctionnement chaque année et des moyens que l'Etat attribuera pour la création et le maintien des postes enseignants.

Dans l'esprit de ce qui vient d'être développé, le Comité juge opportun la signature d'un contrat Etat-Région relatif au développement de l'enseignement supérieur en Basse-Normandie. Il demande, en ce qui concerne l'Université, que le contrat s'articule notamment autour de trois axes :

- moyens en postes d'enseignants et de non enseignants, en crédits de recherche et d'enseignement pour lui permettre de faire face à ses missions ;

- adaptation de l'Université aux besoins économiques et sociaux qui apparaissent dans notre société ;

- renforcement de la notoriété de l'Université de Caen (développement de la recherche universitaire, accueil de nouveaux diplômés -D.E.A., D.E.S.S.- et de nouvelles filières de formation : arts plastiques, enseignement supérieur agricole...).

Le contrat devra également programmer le développement des formations supérieures dans les pôles existants de la Région -Alençon Cherbourg- et, si les moyens mis à disposition par l'Etat et les collectivités locales le permettent, la délocalisation partielle de certaines formations du D.E.U.G. dans d'autres villes de la Région dans les conditions essentielles définies au chapitre III.

Le Comité a conscience qu'il est difficilement conciliable de demander à Caen la création de nouvelles filières de formation, en période de saturation des locaux. La délocalisation, en se concrétisant par la libération de locaux ou une moindre occupation, permettrait de donner satisfaction à des demandes en attente.

Max-André BRIER,
Président du Comité Economique et Social
de Basse-Normandie